

L'ŒIL DE LA POLICE

Publication
Nationale

Une Exécution capitale en Perse

Hebdomadaire



Maintenant que la Révolution persane est terminée, le parti triomphant s'occupe de manifester son autorité, en procédant à de terribles représailles. Il ne se passe pas de jour que des condamnés ne soient conduits au supplice et que quelque haut personnage

(Lire la suite page 2.)

Lire dans ce numéro : L'EXÉCUTION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE ESPAGNOL

De l'amour à la mort



Un faux ménage vivait, rue des Etaques, à Lille, en mauvaise intelligence. L'homme, d'un caractère violent, faisait de fréquentes scènes à sa maîtresse. Celle-ci quitta son amant, et, accompagnée de sa sœur, une jeune fille de dix-huit ans, elle se présenta chez lui pour reprendre ses vêtements. Mais, menacées par le forcené, elles revinrent chez leur mère et se barricadèrent. Le furieux finit cependant par se faire ouvrir, et, bondissant sur son amie, il lui plongea cinq fois son couteau dans la poitrine; l'état de la victime est très grave.

Une Exécution capitale en Perse

(Suite et fin). nese balance au bout d'une corde au milieu des railleries de la foule et de la colère des énergumènes.

Les scènes les plus atroces se déroulent dans les rues de Téhéran. Les voies les plus fréquentées présentent un aspect étrange. Les hommes ne sortent qu'armés de fusils, de carabines ou de revolvers. Ils font eux-mêmes la police, et quelle police!

De temps en temps, d'un carrefour où se presse la populace, des cris sauvages s'élèvent.

— Ce n'est rien, disent les personnes graves. C'est un homme que l'on pend.

Sous les clameurs de mort, les huées, les menaces, le condamné passe, entouré de soldats. On l'amène ainsi, jusqu'au pied de la potence, les mains libres.

Le bourreau, suivant les plus anciennes traditions orientales rapportées par l'Évangile, s'adresse à la foule et lui dit: « Voulez-vous la vie de cet homme? » La foule répond par des clameurs passionnées.

On passe un nœud coulant autour du cou du condamné et des soldats, à petites secousses, le hissent à quelques mètres de terre.

Presque toujours, poussé par l'instinct de la conservation, le malheureux, dont les mains ne sont pas attachées, essaie de dégager sa tête du nœud fatal. Il fait des efforts pour remonter le nœud coulant de façon à le faire porter sur la mâchoire et non sur le cou.

À peine hissé en l'air, il glisse son mouchoir entre la corde et la peau, et des deux mains s'accroche à la corde. Il y gagne de mourir lentement. Au bout de trois ou quatre minutes, la fatigue l'emporte; il lâche la corde et meurt tout de même.

Ainsi se font quotidiennement les exécutions à Téhéran. Les grands-prêtres, les hauts fonctionnaires de l'ancien régime, les scélérats de droit commun sont pendus péle-mêle.

Un de nos confrères du Matin, qui se trouvait dernièrement dans la capitale de la Perse, a rapporté en France les récits détaillés de toutes ces horreurs.

ENCORE UN ENFANT MARTYR

Le Parquet de Lisieux s'occupe actuellement d'une assez grave affaire de sévices dont un petit garçon de dix ans, Arthur Bermond, natif de Lisieux, aurait été victime de la part de son frère, âgé de vingt-neuf ans, cantonnier à Orbec, et de la femme de celui-ci, née Marie Legé, âgée de trente-deux ans, qui l'avaient hospitalisé chez eux au lendemain de la mort de la mère des deux frères.

Ce serait un cultivateur voisin, pris de pitié, qui aurait amené le pauvre petit, habillé de vêtements sales et déguenillés, les pieds écorchés et marchant avec peine, à la brigade de gendarmerie d'Orbec, pour y exposer ses doléances.

Le jeune Arthur Bermond aurait déclaré que, peu de temps après son arrivée chez son frère, celui-ci et sa femme se seraient mis à le frapper brutalement à coups de pied et de poing, et même à coups de bâton.

Il paraîtrait que, ces jours derniers, Mme Bermond aurait donné au petit Arthur un

coup de barre de fer et, plus tard, un coup de tisonnier.

L'enfant portait sur les joues des traces bleuâtres qu'il dit provenir de coups de poing qui lui auraient été portés l'autre semaine par son frère, lequel l'aurait, en outre, projeté dans l'escalier.

On dit également que l'enfant était privé de nourriture par les époux Bermond, qui ne lui donnaient à manger que du pain dur assaisonné de betteraves crues ou d'une pomme de terre cuite à l'eau. Des voisins prétendent avoir souvent reçu la visite de l'enfant pressé par la faim et avoir dû lui donner à manger.

Deux médecins d'Orbec ont été commis pour examiner le garçonnet et ont relevé sur son corps plusieurs plaies graves, notamment sur les bras et les jambes. La tête portait également des contusions et les yeux étaient tuméfiés.

Ils ont fait admettre le petit Arthur Bermond à l'hôpital d'Orbec.

Princes accusés d'homicide

La grande majorité des journaux allemands ont passé sous silence une tragique partie de canot au cours de laquelle le précepteur français des fils du prince Egon de Furstenberg, M. Pierre Bourgoïn, trouva la mort dans les flots du lac de Constance. Dans le but, dirent-ils, de lui faire une farce, les princes avaient jeté à l'eau le précepteur qui s'était noyé.

Un journal badois, le Nouveau Journal du Pays de Bade, annonce qu'une instruction est ouverte contre les fils du prince de Furstenberg, accusés d'homicide. On sait que le prince Egon de Furstenberg est l'ami intime de l'empereur. Aussi la socialiste Munchener Post se montre-t-elle sceptique: « Si l'affaire devient sérieuse, déclare-t-elle, le prince coupable tombera certainement malade au moment voulu, comme jadis Eulenburg. »

Rappelons qu'il y a quelque temps déjà, le prince Egon de Furstenberg faillit avoir des démêlés avec la justice pour avoir gîlé un officier de pompiers lors du grand incendie qui dévasta Donaueschingen, l'année dernière.

Un juge enfermé par son prisonnier

Vendelin Hiecke, connu dans les environs de Warnsdorf, sous le sobriquet de « Vendelin-aux-Canards », parce qu'il s'est spécialisé dans le vol des canards dans les fermes, fut arrêté ces jours-ci, et amené devant le juge d'instruction, à Prague.

À peine entré dans le cabinet du magistrat, le voleur jugea d'un coup d'œil la situation. La pièce n'avait qu'une issue: la porte par où il venait d'entrer.

Vendelin la franchit, donna du dehors un tour de clef et voilà le juge et son greffier enfermés, tandis que l'inculpé s'en allait tranquillement, riant du bon tour qu'il venait de jouer.

Le magistrat cogna, tempêta, appela par la fenêtre. Plusieurs minutes passèrent avant qu'il fût délivré. Vendelin, la conscience tranquille, s'est remis à voler les canards.

Rejet de pourvois

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté les pourvois de Moreau et Chesneau, condamnés à mort le 10 août par la Cour d'assises du Calvados, et de Chelouy Mohamed ben Hohamad et Brenjard Ali ben Aïssa, condamnés à mort le 5 août par le conseil de guerre de Constantine.

UN COMMERCE DE CHAIR HUMAINE

Boucheries anthropophagiques

Malgré tous les efforts des nations civilisées, il y a encore maintes régions de l'Afrique où l'anthropophagie est élevée à la hauteur d'une institution.

Le chef d'un détachement allemand envoyé au Cameroun, le capitaine Dominik, vient d'envoyer un long mémoire qui éclaire d'un jour nouveau les mœurs des peuplades barbares au milieu desquelles il a dû séjourner.

C'est ainsi que, suivant cet officier, la tribu des Makas a organisé l'anthropophagie sur une vaste échelle. Il y a un abattoir où les ennemis prisonniers sont conduits. Leur chair est ensuite débitée comme on fait chez nous des veaux et des bœufs, et les bouchers des campements voisins viennent

s'y approvisionner de côtelettes et de gigots.

Les Makas qui ont assez joui de l'existence ou veulent se dévouer pour la cause commune peuvent également s'y rendre. On les reçoit avec beaucoup d'honneurs et leur chair est particulièrement recherchée par les ménagères de la tribu.

Certains entrepreneurs engraisissent des hommes, et, quand ceux-ci sont bien à point, ils les sacrifient à la gourmandise des plus offrants.

Le capitaine Dominik, nous dit-on, fut admis à un repas dont tout le menu se composait d'un tronc de nègre. Il prétexta la paresse de son estomac et le manque d'appétit et évita ainsi l'effroyable nécessité de dévorer un de ses semblables.

Un bourreau sans place

On a exécuté la semaine dernière un assassin dans la cour de la prison d'Elbing, et le lendemain, on a procédé à la même opération à Trèves.

D'aucuns vont croire que le bourreau, en Prusse, fait des affaires d'or.

Erreur, grave erreur, et ceux qui en douteraient n'auront qu'à lire une annonce, une petite et peu tapageuse annonce, que nous venons de relever à la sixième page des gazettes d'outre-Rhin.

En quelques lignes, Aldwin Engelhardt, ex-bourreau de Prusse, avertit le public qu'il est sans place depuis l'avènement du nouveau ministre de la justice.

À l'époque où il était encore exécuteur des hautes œuvres, Aldwin Engelhardt avait dû rechercher une profession accessoire, afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa vie.

Par là-bas, le bourreau travaille à la pièce, si l'on peut dire: en effet, il touche tant par tête; mais comme les têtes qui tombent se font de plus en plus rares, il travaille littéralement pour le roi de Prusse.

Tout en restant bourreau, il devint représentant d'une maison de conserves. A vendre du gibier en daube, il gagnait beaucoup plus qu'à dresser les bois de la veuve pour le gibier de cour d'assises. Seulement voilà! la maison de conserves apprit, par suite d'une indiscretion, ce que son représentant faisait dans l'intimité des cours de prison et le renvoya. A son tour, le ministre le remercia.

Aujourd'hui, le malheureux bourreau cherche une place.

Les aventures d'un assassin

Un homme ayant commis un assassinat vient d'être arrêté trois fois, pour des motifs différents, et trois fois relâché.

Il y a quelques jours, à Bornim, près Potsdam, une vieille femme était trouvée morte, lardée de coups de couteau, et on retrouva les vêtements du meurtrier qui s'était mis entièrement nu pour opérer plus sûrement et sans laisser de traces.

Or, les soldats arrêterent le nommé Hackradt, qui errait, nu, dans la forêt, mais ils le relâchèrent, après lui avoir donné des vêtements, lorsque celui-ci leur eut déclaré qu'il avait été victime d'une agression.

L'ayant échappé belle, l'assassin prit le train à Potsdam, à destination de Magde-

bourg, où il fut de nouveau arrêté pour avoir tiré des coups de revolver par la fenêtre du wagon-restaurant. On le remit en liberté, après qu'il eut justifié de son identité, la police ignorant encore le crime de Magdebourg.

Hackradt se rendit à Halle et eut de nouveau maille à partir avec les agents, s'étant rendu coupable du vol d'une bouteille de cognac au buffet de la gare. Au commissariat, il montra ses papiers, écrivit une carte postale à sa femme et on le relâcha.

Il se rendit alors à Munich, et y vola une bicyclette.

Poursuivi par un brigadier de gendarmerie, il jeta sa machine et s'enfuit à travers les champs, mais le représentant de l'autorité était accompagné d'un chien de police, qui bondit sur l'assassin, le renversa et, malgré ses efforts désespérés, l'y maintint jusqu'à l'arrivée de son maître.

Une prison idéale

Le plus élégant établissement pénitentiaire du monde est la grande maison cellulaire de Sagamo au Japon. Le terrain où a été construite cette luxueuse maison de détention est situé à cinq lieues environ de Tokio et dans un endroit très salubre.

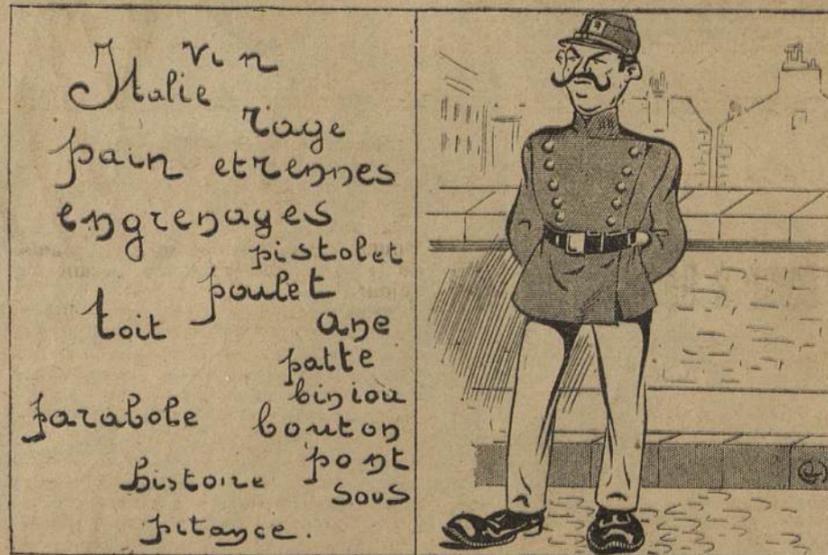
Les cellules, on pourrait presque dire les salons, y sont spacieuses; elles ont à peu près 6 mètres de haut et sont bien éclairées par une fenêtre double. Le plancher est entièrement recouvert de nattes formant tapis. Partout règne une minutieuse propreté. Il existe des cellules « aristocrates », car la distinction des classes est strictement observée dans l'empire du mikado, même dans les maisons de détention. La prison de Sagamo possède de magnifiques salles de bain dans lesquelles sont installées des baignoires de marbre. Chaque détenu se baigne deux fois par semaine. L'établissement pénitentiaire est entouré d'un parc immense dans lequel se trouvent les ateliers, bien éclairés et bien ventilés. On y répare principalement les bicyclettes. Dans les écoles de la prison, on enseigne entre autres choses la langue anglaise.

Les prisonniers se trouvent fort bien dans cet établissement modèle et l'on ne saurait être surpris qu'ils ne craignent pas de retourner dans ce « sanatorium pénitentiaire » de Sagamo. Parmi les voleurs qui y sont internés, on compte 60 p. 100 de récidivistes.

CONCOURS N° 21 (6 Séries).

Les états de service de l'Agent Latrique

PREMIÈRE SÉRIE (Voir la notice page 11.)



LISTE DES PRIX

- 1er prix : Un superbe service de fumeur en métal ciselé, 4 pièces dans un bel corin.
2e prix : Une magnifique chaîne-sautoir, en or contrôlé.
3e prix : Une charmante petite lampe liseuse, en cuivre martelé, abat-jour avec cabochons de couleur et frange de perles.
Du 4e au 8e prix : Un beau cachet en argent contrôlé.

- Du 9e au 23e prix : Une élégante épingle à chapeau en vieux argent, avec pierre de couleur.
Du 24e au 50e prix : Une ravissante statuette en véritable peau de porc.
Du 51e au 66e prix : Un porte-monnaie pochette en véritable peau de porc.
Du 67e au 90e prix : Un joli canif à deux lames, métal argenté décor Louis XV.
Du 91e au 150e prix : Une mignonne glace de poche, avec épingle et houppette.



LA SEMAINE CRIMINELLE
DANS LE SUD-OUEST

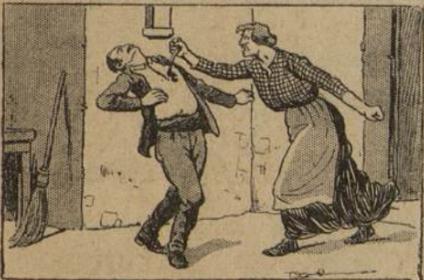
LA MORT DE L'INFIRMIERE. — Une scène dramatique s'est passée à l'asile départemental d'aliénés de Braqueville. Deux versions circulent à ce sujet. D'après l'une, une jeune infirmière de dix-huit ans aurait été l'objet de violences graves de la part d'une pensionnaire depuis vingt-trois ans en traitement à l'asile. Et dans un accès de colère folle, la pensionnaire aurait empoigné l'infirmière et l'aurait jetée par-dessus la croisée du premier étage. D'après la seconde version, la malade qui aurait depuis longtemps à se plaindre de l'attitude de l'infirmière à son égard, aurait été brutalisée par cette dernière. La jeune infirmière se serait jetée d'elle-même dans le vide en enjambant la croisée. **TOULOUSE.**



TUÉ PAR LES SIENS. — Un fermier vivait entre sa femme et ses deux fils. L'accord était loin de régner dans le ménage. La femme, d'ailleurs, avait dans le voisinage une mauvaise réputation. Le mari avait dû abandonner le foyer conjugal; il avait cependant consenti à y rentrer. Mais sa femme et ses fils l'assommèrent et jetèrent son corps dans un vieux puits abandonné au fond duquel il vint d'être découvert. **AUCH.**



ASSASSINÉE ET BRULÉE. — Un individu, que la police a pu enfin arrêter, assaillit sur la route de Saint-Sulpice, une femme de 35 ans avec laquelle il revenait de Limoges. Il la frappa à coups de couteau et la dévalisa. Puis, pour faire disparaître son crime, il mit le feu aux vêtements de sa victime qui fut en partie carbonisée. **LIMOGES.**



HORRIBLE ATTENTAT. — Un jeune homme de 26 ans, demeurant aux Brégués, commune de Eyzerac, vivait en mauvaise intelligence avec sa mère. Celle-ci, l'autre matin, se prit à l'insulter. Puis, s'emparant d'un couteau, elle le lui enfonça dans la poitrine. L'état du blessé est des plus graves. **THIVIERS.**

LE CRIME DE L'OMNIBUS

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

XII* (suite).

— Cette femme ! s'écria Freneuse, c'est elle qui a assassiné ta sœur... et elle l'aurait tuée comme elle a tué Bianca, si nous n'avions pas réussi à te tirer de ses griffes. Je ne peux pas t'expliquer ça ici. Binos va te conduire à l'atelier, et je t'y rejoindrai dans un instant. Il faut d'abord que je confonde cette coquine. — A l'atelier ! jamais ! dit Pia d'une voix étouffée.

— Pourquoi ? Que t'ai-je donc fait ? — Bon ! je devine ! s'écria Binos qui s'était approché. Elle a peur de rencontrer là-haut Mlle Paulet. Eh bien ! petite, je te jure que cette blonde n'y remettra plus les pieds... et que si son respectable père s'avisait de s'y présenter, je me chargerais de le mettre à la porte. Demande plutôt à Freneuse.

— Moi aussi, je le jure ! reprit Freneuse. Et ses yeux disaient si bien qu'il ne mentait pas, que Pia, pâle et tremblante, prit la main que Binos lui offrait pour descendre et se laissa entraîner dans la maison.

— A nous deux, maintenant, Mme Piédouche, dit entre ses dents Freneuse.

— Ah ! la gueuse ! s'écria la marchande d'oranges, qu'elle essaye donc un peu de soutenir devant moi qu'elle n'était pas dans l'omnibus.

— Oh ! elle n'osera plus nier, dit le notaire Drugeon. Mais prendra-t-on son complice ?

— Il doit être déjà coffré, cria l'homme perché sur le siège. Le patron qui s'est chargé de le faire emballer sera ici dans dix minutes. Comment trouvez-vous qu'il a mené ça ?

— Merveilleusement. L'idée de vous déguiser en cochers, vous et votre camarade, est impayable.

— Les vrais faisaient une drôle de tête quand il leur a commandé de changer de pelure avec nous. Mais la sorcière a bien coupé dans le pont.

Freneuse et Virginie Pilon laissèrent M. Drugeon chanter les louanges du faux Pigache, qui n'était qu'un agent supérieur de la police de sûreté, et coururent à la loge où Stella était gardée à vue.

Elle avait l'air d'une bête fauve prise au piège, et quand elle vit paraître les deux témoins qu'elle ne pouvait pas recuser, un éclair de colère passa dans ses yeux, mais elle ne bougea pas, et elle dédaigna de répondre aux questions de Freneuse, qui se lassa bientôt de l'interroger.

Il venait d'aller retrouver Pia, quand Pigache arriva. L'habile homme avait terminé sa besogne rue de la Sourdière. Auguste Blanchelaine, arrêté à domicile par un commissaire assisté de quatre agents, était en route pour le dépôt de la préfecture.

L'entrée de Pigache dans la loge amena un coup de théâtre. Stella comprit qu'elle était perdue. Le faux sourd avait entendu sa conversation avec son associé, et il savait à quoi s'en tenir sur leur culpabilité à tous les deux.

— Où est l'épingle qui vous a servi à tuer Bianca Astodi ? lui demanda-t-il, sans préambule. Vous devez l'avoir sur vous, et si vous ne me la remettez pas, madame qui était à côté de vous dans l'omnibus, va vous fouiller.

— C'est inutile, dit d'une voix rauque l'affreuse créature, je vais vous la donner. La voici.

* Voir l'Œil de la Police n° 36.

Elle la tenait cachée dans son gant depuis qu'on l'avait traînée dans la loge du concierge ; elle ferma vivement la main, et elle tomba foudroyée. La pointe meurtrière avait pénétré dans les chairs du poignet. Bianca était vengée.

— Elle épargne de la besogne à la cour d'assises, dit philosophiquement Pigache, pendant que les sergents de ville se précipitaient pour relever la morte. Je parierais que cette canaille de Piédouche n'aura pas le courage de faire comme elle. Il est vrai qu'il a des chances de s'en tirer. Maintenant que sa douce compagne a passé l'arme à gauche, la complicité sera difficile à prouver. « Je vais toujours serrer l'épingle. Faute de cette pièce à conviction, jamais les jurés ne le condamneraient.

Il la ramassa sur le plancher de la loge, et il l'enveloppa soigneusement dans un journal.

La marchande d'oranges s'était sauvée en voyant tomber la sorcière ; à l'entrée du corridor, elle se heurta à M. Drugeon, qui causait à un personnage qu'on n'attendait guère.

D'un flanc conduit, celui-là, par un vrai cocher, étaient descendus M. et Mme Paulet, et le notaire, qui se promenait sur le trottoir, n'avait pas été peu surpris de les voir, car une heure auparavant, M. Paulet avait refusé de lui donner l'adresse de l'agent d'affaires, et ils s'étaient quittés très froidement.

Or, Paulet savait que Freneuse agissait de concert avec maître Drugeon. Que venait-il donc faire dans l'atelier du peintre ?

— Je sais le nom, cria-t-il en descendant de voiture. Il s'appelle Blanchelaine, et il demeure...

— Rue de la Sourdière. Vous ne m'apprenez rien, interrompit le notaire. Il est arrêté.

— Arrêté ! Ah ! mon Dieu ! c'était donc vrai... il a trempé dans un crime ! Vous êtes témoin que j'ai apporté son adresse à M. Freneuse dès que j'ai eue... Vous n'étiez pas parti depuis dix minutes que je l'ai retrouvée dans mes papiers.

M. Paulet n'était pas rassuré du tout, car il pensait aux lettres et à l'engagement signés de lui, qu'on avait dû saisir chez Blanchelaine. Il s'était ravisé, et il prenait ses précautions, pour qu'on ne le soupçonnât point d'avoir commandé le meurtre à ce coquin. Et, en venant voir Freneuse, il avait eu soin d'amener sa fille, pour donner un prétexte à sa visite.

— Montons, mon père, dit Mlle Marguerite, plus belle et plus hautaine que jamais. M. Freneuse nous expliquera ce qui se passe.

— Je vous prévins qu'il n'est pas seul, murmura M. Drugeon.

— Ah !... eh bien, raison de plus, répliqua-t-elle. Nous serons complètement renseignés. Elle avait deviné que l'Italienne était là, et elle n'était pas fille à reculer. Elle entra dans la maison, et M. Paulet la suivit.

— Ne regardez pas dans la loge du portier, leur cria Virginie Pilon.

— Ils n'avaient garde. Le père était aussi pressé que la fille d'arriver à l'atelier du peintre.

Ils n'eurent pas besoin de sonner. La porte était ouverte, et ils purent contempler un tableau tout à fait imprévu.

Pia était assise à la place où Mlle Paulet l'avait vue le jour où elle l'avait chassée, mais Pia ne pleurait plus ; Pia écoutait, avec ravissement, les serments de Paul Freneuse, agenouillé devant elle ; Pia abandonnait ses



LA SEMAINE CRIMINELLE
DANS LE NORD

COUPS DE REVOLVER. — Un cimentier, rentrait chez sa maîtresse après vingt-quatre heures d'absence, frappa en vain à la porte. Furieux de voir qu'on ne lui ouvrait pas, il enfonça l'huis et trouva sa maîtresse en compagnie d'un cordonnier. Ce dernier, se croyant en danger, fit feu sur le cimentier, qui s'affaissa, atteint en pleine poitrine. Le coupable s'enfuit, mais il fut vite rejoint et amené au commissariat de police où il déclara qu'il avait cru être tombé dans un guet-apens. L'état de la victime est désespéré. **AMIENS.**



TENTATIVE DE MEURTRE. — Un contremaître d'usine faisait à sa femme de fréquentes scènes de jalousie. L'autre soir, il voulut l'emmener au cinématographe avec leur garçonnet âgé de 8 ans. Comme la femme ne répondait pas à son invitation, il tira sur elle trois coups de revolver : deux balles traversèrent la main, la dernière se logea dans la tête. Le meurtrier alla ensuite se jeter à l'eau. Mais des marinières le ramenèrent sur la berge. **HAUTMONT.**



UN MARAUDEUR TUÉ. — Un cultivateur, réveillé pendant la nuit, par les aboiements de son chien, s'arma d'un fusil et descendit vers son poulailler. Soudain un homme bondit et s'avança, menaçant. Le cultivateur, se voyant en danger, fit feu. Le maraudeur, un homme de 65 ans, reçut toute la charge dans le ventre et tomba raide mort. **VALENCIENNES.**



LA VENGEANCE DU MARI. — Un homme avait depuis quelque temps des doutes sur la fidélité de son épouse. Il la surveilla et ne tarda pas à se convaincre de son malheur. Il connut aussi son rival. L'autre soir, il le guetta, et quand il parut, il lui tira deux coups de revolver qui l'étendirent mort à ses pieds. Le meurtrier s'est constitué prisonnier. **HELESMES.**

A LA CORRECTIONNELLE

La Sœur à Germain Branchu

SUITE ET FIN

LE PRÉVENU, avec un souverain mépris. — Une femme n'est jamais qu'une femme.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons au dossier une attestation de M. Platardin, boucher, qui déclare vous avoir acheté et avoir emmené lui-même de l'exposition agricole la bête appartenant au témoin. Il vous a remis huit cents francs en or...

GERMAIN BRANCHU. — Bien que le gendarme soye toujours disposé à la prendre...

M. LE PRÉSIDENT. — Quel gendarme ?

GERMAIN BRANCHU. — C'est lui qui voudrait s'épouser sur elle... Seulement, maintenant, il demande mille francs de plus, vu qu'elle est dépréciée...

LE PRÉVENU. — Dépréciée !... Une femme qui sort de mes mains !... Jamais de la vie... Elle vaut son pesant d'or aujourd'hui.

GERMAIN BRANCHU. — Et cinq mille s'il y a l'un fruit... Avec les huit cents francs de la vache, et les cinq cents de mon voyage, ça revient plus cher qu'une année à grêle pour not'maison.

M. LE PRÉSIDENT, au prévenu. — Qu'est devenu la fille Branchu ?

GERMAIN BRANCHU. — Oui, ma sœur.

LE PRÉVENU. — Je l'ai placée... On ne peut rien dire. Elle est majeure...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez placée ?

LE PRÉVENU. — Dans une maison de retraite.

GERMAIN BRANCHU, radouci. — Pour être religieuse ?

LE PRÉVENU. — Non, chez une dame du monde... Une fameuse place pour une jeunesse.

GERMAIN BRANCHU. — Du moment qu'elle travaille... Si elle gagne beaucoup d'ar-

gent, les vieux ne sont pas si méchants que ça...

LE PRÉVENU. — Elle est logée et nourrie.

GERMAIN BRANCHU. — V'là qu'est déjà bon. Et combien de gages ?

LE PRÉVENU. — En ce moment, elle se fait des nuits de quatre à cinq louis.

GERMAIN BRANCHU. — Vrai de vrai ?

LE PRÉVENU. — Parole d'honneur !

GERMAIN BRANCHU. — Faut lui dire de continuer un an ou deux.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais, malheureux, vous ne devinez donc pas l'endroit où votre ancien ami a placé la pauvre fille ?

GERMAIN BRANCHU, d'un air fin. — L'endroit n'y fait rien, mon tribunal. D'la bonne argent, c'est toujours d'la bonne argent... Les vieux seront contents.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais maintenant c'est une fille perdue !...

GERMAIN BRANCHU, désinvolte. — A se retrouvera, allez... Quatre à cinq louis par nuit, c'est pas d'la viande à gendarme !... Et j'sais bien qu'il n'aura pas échapper la métairie du Clos aux Limas... (Il regarde le prévenu.) Ah ! si

j'me r'tenais point !... si j'me r'tenais point !...

LE PRÉVENU. — Qué qu'tu frais ?

GERMAIN BRANCHU. — J'te sauterais au cou, pour t'embrasser, pardine !... (A M. le président.) Au fond, voyez-vous, mon tribunal, c'est pas un mauvais homme...

M. LE PRÉSIDENT. — Le tribunal possède assez d'éléments pour être fixé sur son compte... Et votre vache ?... Vous n'y pensez plus ?

GERMAIN BRANCHU. — Eun'vache, mon tribunal, ça se remplace... Mais eun'sœur comme not'Zélie !... Ça sera la gloire de la famille !...

L'audience continue, et se termine par la condamnation de Gaëtan Cressonnais, dont le casier judiciaire est passablement chargé, à douze mois d'emprisonnement.

Germain Branchu sort de l'audience absolument navré de cette condamnation.

Le Greffier.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS PARIS

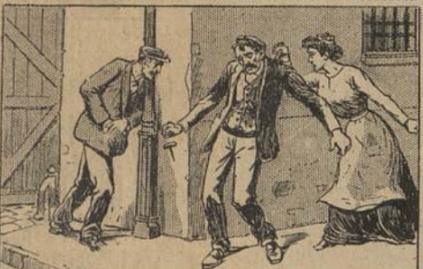
UN MÉNAGE À TROIS. — Un Italien, fatigué de travailler, avait accepté de prendre en pension, chez lui, un de ses compatriotes qu'il savait être l'amant de sa femme. Mais l'autre soir, rentrant en état d'ivresse, il comprit sans doute toute l'horreur de la situation, car, voyant les deux amants dans un lit, il s'arma d'un hachoir et les en frappa à coups redoublés. Epouvantés, les deux complices s'enfuyèrent en chemise, poursuivis par le mari. Il ne réussit qu'à les blesser et à se faire envoyer au dépôt. (XII^e Arr.)



LE VITRIOL. — Une jeune veuve était devenue, à Evry, la maîtresse d'un balancier. Elle lui fit tant de scènes de jalousie, que le jeune homme l'abandonna et vint habiter Paris où il se mit en ménage avec une femme. Il y avait deux ans que la Lyonnaise avait perdu sa trace quand elle apprit sa nouvelle adresse. Elle vint à Paris, se rendit rue de Saintonge, où habite son ami. Quand celui-ci parut, en compagnie de sa maîtresse, elle lança sur eux le contenu d'un bol de vitriol. Tous deux ont été grièvement brûlés. (III^e Arr.)



LA CIBLE HUMAINE. — Un garçon boucher excellent à tirer au couteau. Un de ses camarades consentit à lui servir de cible. Le tireur devait transpercer un chapeau que le patient portait sur sa tête. Pour une fois, le garçon boucher manqua le but. Le couteau s'enfonça dans le ventre de la cible vivante. Le blessé mourut quelques instants plus tard. (XV^e Arr.)



POIGNARDE PAR UNE FEMME. — Une jeune femme avait quitté son mari pour se mettre en ménage avec un tonnelier. Le délaissé avait juré de se venger. Il rencontra son rival, se jeta sur lui et lui porta un coup de foret; mais son ancienne maîtresse qui était accourue, lui plongea en même temps son couteau dans le dos. Elle a été arrêtée. (XIX^e Arr.)

main à l'artiste, qui les couvrait de baisers. Et Binos, toujours facétieux, faisait le geste de les bénir.

Il fut le premier qui aperçut M. Paulet et sa fille, arrêtés sur le seuil, et il eut l'impudence de leur crier :

— N'est-ce pas que c'est touchant? Daphnis et Chloé, quoi!

Freneuse fut debout en un instant et vint droit à eux.

Pia attendait, pâle et anxieuse. C'était son sort qui allait se décider.

— Venez, mon père, dit sèchement l'orgueilleuse Marguerite. Ma place n'est pas ici, puisque monsieur y reçoit une créature qui vous a volé l'héritage de votre frère.

— Vous insultez une enfant qui vaut mieux que vous, répliqua Freneuse, emporté par la colère. Sortez!

« Et vous, monsieur, reprit-il en s'adressant à M. Paulet, apprenez que Mlle Astrodi renonce à l'héritage que vous convoitez. Elle ne veut pas de la fortune d'un homme qui a abandonné sa mère. Je souhaite que la justice ne vous demande pas compte de vos

honteuses accointances avec un scélérat, et j'espère bien ne jamais vous revoir.

Trois mois se sont écoulés. Blanchelaine, dit Piedouche, va passer aux prochaines assises. Il espère obtenir les circonstances atténuantes. Pigache a eu de l'avancement; cette affaire l'a tiré de pair. Il sera peut-être un jour chef de la sûreté.

Maitre Drugeon est retourné à son notariat, comblé de bénédictions par Freneuse et Pia qui sont partis pour l'Italie. Ils se marieront à Subiaco, et ils n'auront pas besoin de la fortune de M. Francis Boyer pour être heureux. Freneuse a manqué son exposition cette année, mais le bonheur qui l'attend valait bien ce sacrifice.

Binos se console, en buvant des bocks, de l'absence de ses amis. M. Paulet n'a pas été inquiété, et sa fille aura un demi-million de plus. Mais elle ne trouve pas d'épouseurs.

Tout se sait à Paris, et le crime de l'omnibus lui a fait du tort.

FIN

LES PARISIENS SE DÉFENDRONT EUX-MÊMES

Contre les assassins, contre les voleurs, qui mettent en coupe réglée la capitale et la banlieue, une Ligue de Protection Sociale vient d'être créée, par de hautes personnalités parisiennes.

Cette Ligue se propose de lutter contre les criminels et les voleurs, et elle l'expose en ces termes dans une affiche qui a été placardée dans toutes les communes de la banlieue :

« Plus que la grande ville encore, vous payez un lourd tribut au vol et au crime.

« Chaque jour, dans vos communes, des créatures humaines succombent sous le couteau qui perce les chairs ou le casse-tête qui assomme! D'innombrables villas sont cambriolées! Des fillettes violées et étranglées!

« Notre régime pénitentiaire, qui coûte plus de 200 millions par an aux contribuables, crée aux malfaiteurs une vie plus douce que celle réservée aux ouvriers, employés et commerçants après 50 ans de dur labeur. Son amélioration est l'objet de la sollicitude constante de certains politiciens qui professent un humanitarisme malsain, des sophismes indulgents qui font de la répression une honteuse comédie.

« Sous prétexte d'humanité on excuse et on plante le criminel, le souteneur, le cambrioleur et on nous grève plus lourdement d'impôts pour améliorer leur sort; mais on ne plante jamais et personne ne soulage les victimes directes ou indirectes que fait chaque vol, chaque attentat, chaque crime!

« On s'apitoie sur les malfaiteurs qui prétextent la misère ou le milieu social!

« En sont-ils donc plus dignes que leurs victimes ou les millions d'employés, ouvriers ou petits commerçants qui supportent les tristesses et les misères de la vie sans faillir à l'honneur?

« Quest-ce que c'est que cette lâcheté politique qui réserve la bienveillance, la sollicitude, la pitié pour le voleur, le criminel, et l'indifférence, l'abandon, le mépris pour tous ceux qui, en travaillant, assurent la prospérité et la grandeur du pays? »

Après cet exorde, la Ligue expose que si les meurtres et les vols se multiplient, c'est que les honnêtes gens abdiquent leur droit de se défendre.

Il faut que cela change.

On a créé des compagnies de pompiers contre l'incendie et une Société Protectrice des animaux; il faut créer une armée qui se dresse en face de l'armée du crime.

« Organisons nous donc, dit le manifeste de la Ligue, pour sauvegarder la première et

la plus sacrée de toutes nos libertés : celle de défendre notre vie, celle de nos femmes, de nos parents, de nos concitoyens; la vie et la pureté de nos enfants qui sont les victimes de demain désignées par l'armée du crime.

« Qu'il soit bien entendu que tous les honnêtes gens sont résolus à se défendre énergiquement contre les entreprises du brigandage; que partout où il y aura un voleur ou un assassin, il se trouvera une troupe organisée, disciplinée, d'honnêtes gens prêts à mordre et qui n'auront de repos que lorsque les coupables seront mis dans l'impossibilité de nuire et, devant notre union, l'audace des malhonnêtes diminuera singulièrement. »

Il est évident que le jour où les citoyens seront résolus à se défendre eux-mêmes contre les malfaiteurs, ceux-ci, constatant que leur métier devient périlleux, se décideront peut-être à devenir honnêtes.

En tout cas, ils trouveront à qui parler quand ils partiront en expédition.

C'EST

Dans notre prochain Numéro

que commencera

L'ENQUÊTE

notre nouveau grand roman dramatique tiré de la célèbre pièce

— du D^r G. HENRIOT —

Par M. Maurice LANDAY

C'est une œuvre

D'ANGOISSE

ET

DE MYSTÈRE

qui impressionnera profondément et captivera tous nos lecteurs.



LA SEMAINE CRIMINELLE AUTOUR DE PARIS

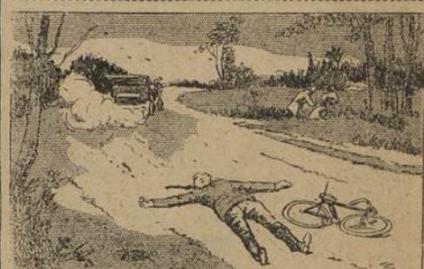
UN AGENT BLESSÉ. — Une rixe ayant éclaté entre rôdeurs, un agent de service s'élança aussitôt pour intervenir.

La rixe cessa, mais les combattants, avec un accord parfait, se précipitèrent alors sur le malheureux gardien. Au cours de la lutte qu'il eut à soutenir contre ses agresseurs, l'agent fut frappé par l'un d'eux, qui lui porta un violent coup de couteau à l'épaule droite.

La blessure est grave. Le meurtrier a été arrêté et envoyé au Dépôt. SAINT-OUEN.



POUR UN HUISSIER. — Un industriel, étant en différend avec un de ses ouvriers, reçut la visite d'un huissier. L'intervention de ce dernier exaspéra l'industriel qui le menaça de le tuer. Des gardiens de la paix furent appelés. Mais l'industriel les roua de coups. Il fallut six hommes pour le maîtriser. COURBEVOIE.



LE COUP DU « PÈRE FRANÇOIS ». — Un ouvrier revenant à bicyclette du Petit-Robinson. Comme il passait auprès d'un homme et d'une femme, ceux-ci lui firent le coup du Père François, en lui lançant une ceinture autour du cou. Le cycliste fut renversé, dévalisé, odieusement mutilé et laissé sur la route, où une automobile lui passa sur le corps, le blessant plus grièvement encore. VERSAILLES.



ATTAQUE NOCTURNE. — Un ouvrier agricole de la ferme de Fromainville, regagnait la ferme pendant la nuit, quand, en traversant le Val d'Herblay, il fut attaqué par deux individus, qui l'ont frappé de trois coups de couteau à l'abdomen. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

UN SERIN EN SOIRÉE

L'homme est vraiment bien étonnant; il ne veut pas admettre chez les autres ce qu'il trouve tout naturel pour lui. Voilà, par exemple, M. Desarmoires qui aime les serins, personne ne lui reproche son goût, mais les chats aussi aiment les serins et, cependant, s'il est attrapé le matou de M. Poulard, il lui aurait fait passer un quart d'heure, parce que cet animal a goûté à son serin. Seulement le matou n'a pas voulu se laisser assommer; il s'est rebiffé et voilà son maître cité en police correctionnelle par l'homme au serin, comme civilement responsable des blessures faites à celui-ci par son chat.

— Aussi, dit M. Poulard, on ne mène pas un serin en soirée, surtout dans une maison où il y a un chat. C'est à crever de rire seulement, de voir M. Desarmoires que j'invite à faire un lot de famille et qui, de peur que son serin ne s'enouie tout seul à la maison, l'apporte dans sa poche enveloppé dans un cornet de papier.

M. DESARMOIRES. — Ce sont de ces sentiments que vous êtes incapable de comprendre.

M. POULARD. — Oui.

M. DESARMOIRES. — Je sais bien. (Au Tribunal.) Messieurs vous ne comprendrez mieux que monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Non. (Rires.)

M. DESARMOIRES. — Si le Tribunal était, comme moi, veuf, isolé, n'ayant autre société que ce petit oiseau... il m'était si attaché et c'est tout naturel, de voyant que moi, recevant sa nourriture de ma main, répétant, après moi, les airs que je lui sifflais.

M. LE PRÉSIDENT. — Oh! monsieur, passons l'oraison funèbre de votre serin.

M. DESARMOIRES. — Soit, monsieur le président, je la résume d'un mot : mon serin et moi, nous étions comme deux frères.

M. LE PRÉSIDENT. — Bien! maintenant n'en parlons plus et arrivons aux blessures que vous avez reçues.

M. POULARD. — Il n'est pas possible de venir se faire rirer au nez comme ça.

M. LE PRÉSIDENT. — Taisez-vous.

M. DESARMOIRES. — Merci, monsieur le président, de rappeler M. Poulard à la pudeur.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle aussi à la question.

M. DESARMOIRES. — J'y suis, monsieur le président; le 8 juillet dernier, j'avais été invité à faire un lot dans la famille Poulard. Je me rends à l'invitation et, aussitôt arrivé,

je développe ma petite bête et je la mets sur mon épaule, comme je fais ordinairement, avec mon mouchoir sous lui, par une précaution de propreté facile à comprendre.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais finissons-en, monsieur, arrivez au fait.

M. DESARMOIRES. — M'y voici : à peine mon malheureux petit oiseau était-il perché sur mon épaule, que le chat de monsieur saute dessus et l'emporte.

M. POULARD. — Dès que j'ai vu votre serin, je vous ai crié : il y a un chat, faites attention!

M. DESARMOIRES. — Est-ce que j'ai eu le temps? Bref, je cours après le féroce animal.

M. POULARD. — Féroce animal! c'est à se tordre, ma parole d'honneur.

M. DESARMOIRES. — Il allait sortir, tenant mon serin dans son horrible gueule; je ferme complètement la porte et la queue du chat se trouve pincée. Je retiens la porte avec mon pied, je saisis le monstre par la queue, j'ouvre la porte; monsieur!... cet animal féroce et carnassier me saute à la figure et, sans mes lunettes, il me crevait les yeux.

M. LE PRÉSIDENT. — En voilà assez.

M. DESARMOIRES. — J'ai fait empailler ma pauvre petite bête...

M. LE PRÉSIDENT. — Enfin, vous demandez des dommages-intérêts?

M. DESARMOIRES. — Je demande 100 francs et la destruction du chat.

M. LE PRÉSIDENT. — Oh! la destruction du chat, cela ne nous regarde pas.

M. POULARD. — L'insertion du jugement dans les journaux, l'affichage dans les rues, la croix d'honneur.

M. DESARMOIRES. — Tenez, messieurs, il me nargue avec cela, devant la justice.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, monsieur Poulard, votre chat a fait des blessures à M. Desarmoires.

M. POULARD. — Mais qu'il les montre donc, ses blessures! un ou deux coups de griffes dont il ne reste pas trace; il pince mon chat dans une porte, il l'empoigne par la queue et il s'étonne d'avoir reçu un coup de griffes. Est-ce que tous les chats n'en auraient pas fait autant?

M. DESARMOIRES. — Pourquoi saute-t-il sur mon oiseau?

M. POULARD. — C'est son métier, à cette bête; vous apportez votre serin pour qu'il voie jouer au loto; c'est même tellement bête que tout le monde se moque de vous. Le Tribunal, comme on s'en doutait un peu, a débouté M. Desarmoires de sa plainte.

M. DESARMOIRES. — Eh bien, j'irai en appel, j'irai en cassation.

Sur ce, M. Desarmoires sort furieux, aux rires de l'auditoire, qui a tout fait de dire :

Le plus serin des deux n'est pas celui qu'on pense.

JULES MOINAUX.

LA BANDE DES CHAUFFEURS

Roman historique et dramatique *

PAR LOUIS BOUSSENARD

TROISIÈME PARTIE

IV

Vasseur n'ignorait pas qu'il courait un danger terrible. Finfin, apprenant qu'il était pour ainsi dire l'âme de cette poursuite acharnée dirigée contre la bande, avait pris soin de l'informer en des termes non équivoques, de la décision prise à son égard.

Sachant sa tête mise à prix, Vasseur haussa les épaules, tortilla la lettre que le chef des Chauffeurs lui avait fait parvenir et, simplement, s'en servit pour allumer sa pipe.

Une seconde missive n'eut pas le privilège de l'émouvoir davantage et il n'ouvrit pas même la troisième, dont il reconnut la suscription.

Homme de devoir, ignorant la peur, insensible aux menaces comme aux promesses, il ne dévia pas d'un pouce de la voie qu'il s'était tracée et continua sa chasse avec son acharnement endiablé.

Le Borgne-de-Jouy, auquel il avait cru devoir communiquer la première lettre du Meg, en trembla dans sa peau, et demandait comme une grâce d'être envoyé à la prison de Chartres.

Mais Vasseur avait trop besoin de lui pour s'en séparer, et il s'amusait intérieurement des terreurs du gredin mis à son entière merci, par la crainte de tomber au pouvoir de Finfin.

— Plutôt la mort ! disait-il en verdissant, à la pensée des tortures endurées jadis par Grand-Dauphin scié, entre deux planches, au bois de la Muette.

— Qu'à cela ne tienne ! répondait Vasseur, en riant de son large rire aux sonorités bruyantes.

« Je te casserai la tête d'un coup de pistolet, si, d'aventure, tes anciens camarades mettent la main sur toi.

— Ne cassez rien ! citoyen Vasseur... ne cassez rien sans que je vous le demande.

— C'est entendu !... mais compte sur moi quand le moment sera venu.

« Allons, en route !

Et l'on partait en découverte, battant avec une patience inaltérable, chemins, plaines, fermes, hameaux et villages, souvent sans rien rencontrer, mais parfois aussi avec succès.

Un jour, c'était une semaine après la grande réunion au bois de Gervilliers, c'est-à-dire pendant la concentration des gueux des trois plaines, Vasseur, sur les indications du Borgne-de-Jouy, se rendit à Villiers, commune de Chaussy, où habitaient deux frères, les Poussineau père et fils, dits Lapatoche.

Quand les trois tricornes apparurent dans la cour, le petit Lapatoche s'écria, en pâlisant :

— Comment ! citoyen maréchal des logis, est-ce que vous viendriez nous chercher pour le vol commis, il y a huit jours, entre Tivernon et Lion-en-Beauce ?

« Nous n'y sommes pour rien.

— Non pas, mes gars, dit Vasseur, en apprêtant une paire de menottes.

« Il ne s'agit en aucune façon de cette petite histoire.

« Mais venez tout de même ; nous en causerons en route, et de bien autre chose.

— Vous nous emmenez ?

— Sans façon et sans retard.

« Allons, faites votre baluchon, et accompagnez-nous jusqu'à Orgères.

Deux jours après, Vasseur ayant un nouveau renseignement à demander au citoyen Félix Marchon, partait avec Vincent pour la Fauconnière, commune de Bazoches-les-Hautes, où le Borgne-de-Jouy avait été arrêté précédemment.

Tout en causant avec le fermier, il voit arriver, demandant la soupe, un mendiant à l'œil éraillé, aux cheveux rouges, qui à son aspect se met à trembler.

Avec son beau flegme, Vasseur se lève,

* Voir l'Œil de la Police n° 36.

se campe devant la porte et dit alors au mendiant :

— Vous avez eu grand tort d'entrer aujourd'hui à la Fauconnière, mon garçon.

— Pourquoi ça ? riposte le rôdeur, voulant payer d'audace.

— Parce que c'est la seconde fois que vous avez affaire à moi, et je ne vous relâcherai pas, comme, dans le temps, le juge de paix de Pithiviers, moi !

— Mais j'ai des papiers... ils sont bien en règle... je me nomme Peccat Michel, compagnon couvreur.

« Voyez plutôt.

— Oui !... oui !... je vois ; le citoyen Doublet, aubergiste à Chartres, dirige une fabrique de passe-ports ; le vôtre doit sortir de la manufacture.

« Le signalement est conforme à celui de... Rouge-d'Auneau.

« Hein ! C'est-il cela ?

— Le Rouge-d'Auneau ? je ne sais pas ce que vous voulez dire, citoyen gendarme.

— Pas possible.

— Vous vous trompez ! je n'ai jamais ni tué ni volé, ni manqué à la probité.

— Eh ! mon Dieu ! qui vous parle de ça ?

« Je vous dis simplement que votre nom de plaine est le Rouge-d'Auneau et je vous arrête, au nom de la loi.

Et le soir même, le soi-disant Peccat partait pour la prison de Chartres, où les deux Lapatoche et Sans-Pouce le reconduisent formellement pour le Rouge-d'Auneau.

Trois jours après cette capture importante qui allait plus tard avoir des résultats inappréciables, car le Rouge-d'Auneau fit des aveux complets, Vasseur aperçoit, en passant devant la ferme de Gauvilliers, commune de Germignonville, un mendiant causant avec deux femmes.

Le maréchal-des-logis, qui ne laisse jamais passer un rôdeur sans l'interroger, accoste celui-ci et lui demande ses papiers.

— Je n'en ai pas, citoyen gendarme.

— Ah ! répond Vasseur en examinant attentivement l'homme et en se remémorant son carnet de signalement :

« Trente-cinq ans, cinq pieds deux pouces, figure longue et pâle, les cheveux et sourcils châtain... borgne de l'œil gauche.

« Je tiens mon brigand !

Le mendiant reprend, alarmé de ce long silence qui ne lui présage rien de bon :

— Je vais vous dire la vérité : je n'ai pas de papiers, parce que je suis déserteur ; mais cela ne m'empêche pas d'être un honnête homme.

— Je n'en doute pas, dit Vasseur avec bonhomie ; mais vous m'apprenez bien dans quel corps vous serviez... en quel endroit... le numéro de votre brigade... le nom de votre chef de bataillon... celui de votre capitaine.

— Je servais dans la marine, citoyen gendarme, et j'étais matelot à bord du brick l'*Affronteur*, du port de Lorient.

« J'avais été « pressé » dans un cabaret du Havre, et comme la vie à bord ne m'allait pas, j'ai déserté... c'était en 1789.

— Continuez, mon garçon, vous m'intéressez beaucoup.

« Vous étiez marin, dites-vous, et la vocation vous manquait ?

— Mon Dieu oui, citoyen gendarme.

« Songez donc, j'étais jardinier de mon état, né à Saint-Mamers, département de la Sarthe, bien loin de l'océan, comme vous voyez.

« Je travaillais en 91 chez les bénédictins de Saint-Vincent, de braves gens que la Révolution a forcés de quitter leur communauté ; je suis resté sur le pavé, puis je suis venu m'installer en qualité de maraîcher à « Viroufflay » près Versailles.

« Là, je fus arrêté comme déserteur et embarqué sur le vaisseau de ligne le *Majestueux*, en qualité de canonnière...

« J'ai servi quinze mois, et puis j'ai encore déserté.

— A défaut d'autre vocation, vous aviez celle de déserteur...

« Continuez, mon garçon.

— Que voulez-vous, citoyen gendarme, la République oubliait seulement trois choses : nous habiller, nous payer, nous nourrir.

« J'étais marié avec Catherine Davoine que voilà... nous avions quatre enfants, je suis venu retrouver ma famille.

Vasseur fit un geste de commisération encourageante, auquel se laissa prendre le rôdeur.

— Nous sommes allés d'abord en Brie, cherchant de l'ouvrage et n'en trouvant guère.

« Je faisais des balais, je vendais quelques manches de fouet, des petits métiers qui vous font crever la faim.

« A fallu mendier. Les gens de Brie ne sont pas généreux : nous nous sommes rabattus sur la Beauce, et nous avons couru les routes et les gîtes, du côté d'Etampes, Saclas, Angerville, Toury et Orléans...

— Pauvres gens ! dit Vasseur.

« Et vous n'êtes jamais allés du côté d'Orgères ?

— Non, citoyen gendarme, répond avec vivacité le mendiant.

— Ni même du côté de Pouppy, où se trouve le Millouard, la ferme de défunt le père Fousset ?

L'homme eut un tressaillement rapide et ses paupières battirent. Vasseur constata cette imperceptible émotion et dit froidement :

— Vous racontez de jolies histoires ; mais un vieux renard comme moi ne s'y laisse pas prendre.

« Vous vous appelez le Borgne-du-Mans, et vous êtes un des membres les plus actifs de la bande à Finfin.

Le mendiant prit un air bête, se mit à rire comme si la chose était réellement plaisante.

— Ce nom-là m'irait comme un gant, puisque je suis borgne et « mancieau », mais on ne m'a pas encore donné.

« Quant à cette bande au nommé Finfin, j'en entends parler pour la première fois.

— Vous m'étonnez ; car le nom de ce brigand est dans toutes les bouches et vous ne sauriez l'ignorer.

« Qui veut trop prouver ne prouve rien.

« Vous allez nous suivre.

« Guérin, mettez les menottes à ce bon citoyen.

Le gendarme qui accompagnait ce jour-là Vasseur, à la place de ses fidèles Vincent et Rozier, était un grand et solide gaillard, aux larges épaules, à la face colorée, dont les grosses lèvres souriaient toujours, dont les yeux bleus à fleur de tête avaient un bon regard.

Cependant, Vasseur ne l'aimait guère et nourrissait contre lui d'invincibles préventions.

Nouvellement arrivé à Janville depuis que la brigade avait été doublée par ordre du commandant Jouvencourt, il remplissait ponctuellement ses fonctions, mais cultivait un peu trop la bouteille.

C'est le seul reproche que son chef eût jusqu'alors à lui faire : une peccadille, en somme, à cette époque où le recrutement de ces braves serviteurs de la loi n'offrait pas les mêmes garanties qu'aujourd'hui.

Néanmoins, le maréchal-des-logis ne l'emmenait qu'à son corps défendant et quand il ne pouvait pas faire autrement, tant ses préventions, en apparence injustes l'éloignaient de lui.

On va voir si elles étaient légitimes.

Pendant que Vasseur échangeait quelques paroles avec le fermier, le gendarme Guérin attachait la chaînette aux poignets du prisonnier, lui fit traverser la cour, et l'emmena jusqu'à la porte charretière où se trouvaient les chevaux.

Quand il fut certain de ne pouvoir être

vu ni entendu, il se pencha vers le pingre et lui dit rapidement à l'oreille :

— Eh ! ben, quoi ! tu ne me reconnais donc pas, le Borgne-du-Mans ?

— Je ne vous ai jamais vu, répond prudemment le gueux.

— Allons, fais donc pas ton suive (niais).

« J'ai « battu l'antif et arraché du chiendent » avant de devenir « cogne ».

« Et j'ai encore « l'arçon » de Fleur-d'Epine. »

— Pas possible ! s'écrie le Borgne-du-Mans abasourdi.

— Dame ! l'habit ne fait pas le moine, et c'est pas lui qu'il faut regarder, mais les yeux.

« Un cogne et un pingre doivent savoir ça.

— Attends donc... c'est ça... j'y suis...

« Il y a sept ans, dans la forêt de Poissy, à un carrefour dont je ne sais plus le nom, nous avons fait son affaire à un marchand de bœufs.

— Eh ! oui... tu y arrives, mon pauvre fanande.

— Nous étions, toi, moi, François-le-Nasicot, Vincent-le-Tonnellier...

« Vincent a estourbi le maquignon, moi son toucheur, et toi tu as sabré le chien qui allait m'étrangler.

— Nous avons eu chacun deux cents livres...

— Et ton nom de plaine est Grand-Gars-d'Epine.

— Juste !

— Et t'es devenu cogne ?

— On fait ce qu'on peut pour vivre... Mais je suis toujours pingre dans l'âme...

— En mangeant à deux râteliers, tu pourrais faire ta fortune.

« Faudrait voir Finfin... c'est facile : t'as l'arçon de Fleur-d'Epine et le mot du riff.

— Je ne dis pas non... car il y a de quoi crever de faim dans notre fichu métier.

« Silence ! voici le maréchal-des-logis.

Vasseur qui arrivait à ce moment, ne pouvait, malgré sa défiance, avoir le moindre soupçon sur cette ignoble connivence. Il conduisit son prisonnier à Orgères et s'en revint à Janville, prêt à braver de nouveaux périls que la trahison de son subalterne allait bientôt faire surgir.

Car, malheureusement, l'agent infâme demeuré de cœur et d'esprit avec ses anciens complices, n'allait pas s'en tenir là. Et Finfin devait, avant peu, trouver en lui un auxiliaire d'autant plus précieux qu'il était en rapports constants, sinon de sympathie, du moins de service, avec le brave maréchal-des-logis.

La suite de cette longue et véridique histoire apprendra quelles furent les conséquences de cette rencontre entre les deux gredins.

Cependant, Vasseur, toujours infatigable, poursuivait ces derniers et mettait sur les dents les hommes de sa double brigade. Ceux-ci qui, pourtant, ne sortaient avec lui que de deux en deux jours, renaient complètement harassés et n'étaient bons, le lendemain, qu'au service urbain.

Vasseur courbaturait sans compter gendarmes et chevaux, restait des dix ou douze heures en selle, mangeait et couchait à la diable et ne craignait pas de s'avancer intrépidement dans les lieux les plus mal famés.

C'était une vie singulièrement émouvante. Toujours accompagné de son révélateur, le Borgne-de-Jouy, qui, parfois, demandait grâce, n'en pouvant plus, l'honnête représentant de la loi avait fini par accorder au coquin une confiance et une liberté dangereuses.

Chef et subalternes oubliaient quelquefois les scélératesses de ce criminel compagnon et le traitaient en enfant gâté.

On lui avait enlevé ses menottes et il marchait allègrement, le bâton à la main, de son pas infatigable de réton qui, à la longue, lasse les chevaux, sifflait comme un merle, initiait les gendarmes aux subtilités de l'arçon et chantait des chansons à scandaler un valet de guillotine.

A l'étape, il allait et venait à sa fantaisie, pansait les chevaux et, rentré à la maison, mettait en joie l'assistance.

Un jour, les gendarmes Hatteau et Rozier, pour s'amuser, feignirent de méconnaître ses talents d'habile voleur à la tire.

— Voyons, lui dit Hatteau, puisque tu es ce fameux Borgne-de-Jouy, un des

LA COMTESSE NOIRE

Grand Roman de Mystère et d'Amour (suite) *

PAR GEORGES DE LABRUYÈRE

PREMIÈRE PARTIE

MONTADERT ET VILGUÉRIN

XVII (suite).

Si, à cet instant, il avait eu devant lui les violateurs du tombeau de sa maîtresse, il les eût, sans aucun doute, assommés comme des animaux de boucherie.

Il poussa un rugissement de fauve et, avant qu'on eût eu le temps de l'en empêcher, il s'élança en avant et vint tomber à genoux, dans la terre humide, auprès de la bière.

— Empêchez-le, monsieur! s'écria le brigadier des gardes; il va brouiller les traces de pas et la justice n'y reconnaîtra plus rien.

— Laissez, dit doucement Montadert, les pas s'en vont par là, du côté du mur, et il y en a tant qu'il en restera toujours assez pour les constatations.

Pourtant il alla à Vilguérin.

— Allons, dit-il, relevez-vous!

Et se penchant à son oreille:

— Malheureux! que faites-vous? Nous ne sommes pas seuls, vous allez nous trahir.

L'autre releva la tête et regarda son nouveau patron d'un air hébété.

Puis, subitement il se dressa.

— C'est vrai, fit-il avec un feu sombre dans les yeux, il ne faut pas qu'on sache...

Et il montrait du doigt la croix de bois noir où ces deux noms se détachaient en lettres blanches: *Valentine Weber*.

— Monsieur Montadert, ajouta-t-il, plus que jamais je suis avec vous pour poursuivre les misérables. Disposez de moi, comme vous l'entendrez, même sans me payer. Pourvu que vous me jetiez chaque jour un morceau de pain, comme à un chien, c'est tout ce que je vous demande.

— Allons, calmez-vous.

— Oh! je suis calme, répondit Vilguérin, dont le sang-froid était effrayant, en effet. Je suis calme..., mais regardez donc: ils ont voulu l'étrangler, ma pauvre morte.

Le cou du cadavre portait, en effet, des ecchymoses et des traces de strangulation.

Des doigts s'étaient enfoncés profondément dans les chairs, des doigts qui devaient être très petits et très effilés, à en juger par l'exiguité des marques qu'ils avaient laissées.

Montadert tira sa montre. Il était une heure vingt.

— Allons, dit-il, il n'y a plus de temps à perdre si nous voulons découvrir quelque chose.

Il avait dit cela à haute voix, et le père Mathieu l'avait entendu.

— Oh! monsieur, dit-il, croyez-vous donc que je n'aie pas fouillé partout et que vous puissiez trouver quelque chose?

Montadert vit bien que le vieux trou-pier était blessé dans son amour-propre. Il fallait le ménager.

— Mais non, monsieur Mathieu, dit-il avec un empressement mêlé d'un peu d'ironie. Où vous avez passé, il ne reste plus rien à faire...

— Oh! vous exagérez! ce n'est pas cela que je voulais dire...

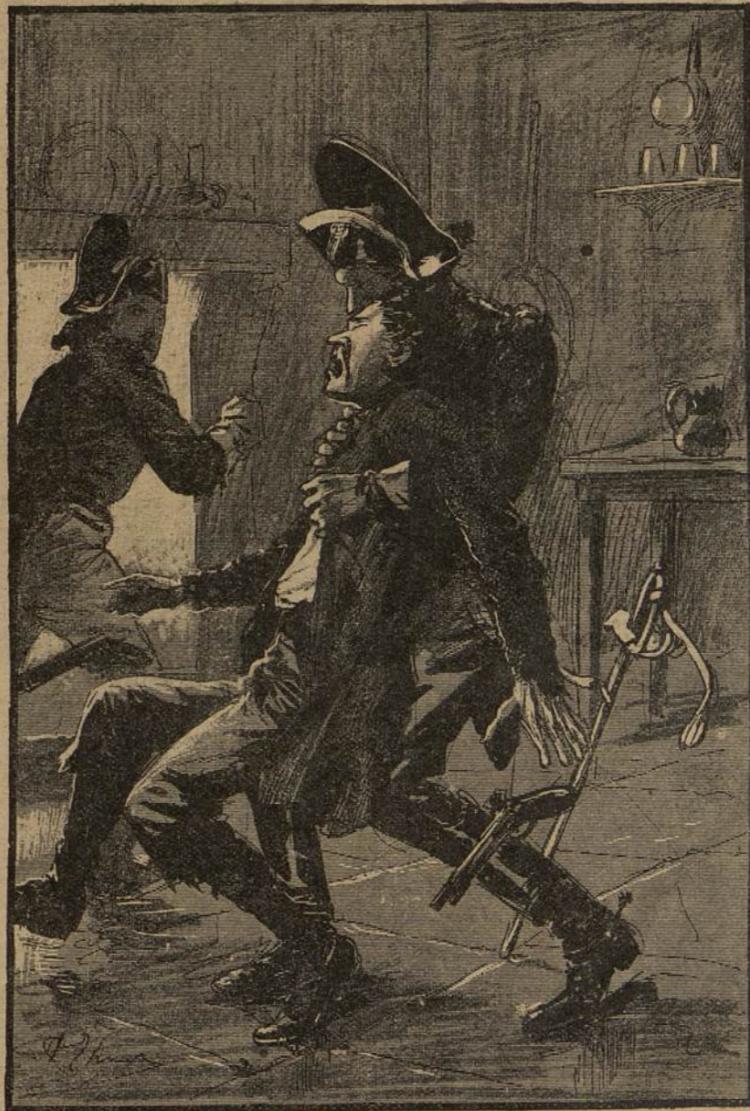
— Du tout, du tout, je n'exagère pas. Vous êtes un très habile homme. Et tout est dit sur cette affaire; seulement je voudrais bien prendre le croquis des empreintes pour mon journal.

— Faites, monsieur Montadert, mais hâtez-vous; vous savez que le parquet va arriver et je serais fortement réprimandé si l'on savait que je vous ai autorisé...

* Voir l'Œil de la Police n° 36.

— J'en ai pour dix minutes.
Le reporter tira de sa poche une feuille de papier et un crayon.
— Venez, dit-il à Vilguérin.
Puis, tout bas, il ajouta tout en examinant les traces de pas:
— Comment nous débarrasser du bonhomme? Sa présence est gênante, car

— Venez-vous? demanda l'agent avec une nuance d'impatience.
— Je vous suis.
Et se tournant vers le journaliste:
— A tout à l'heure, monsieur.
— A tout à l'heure, monsieur Mathieu.
Les deux hommes s'éloignèrent.



LA BANDE DES CHAUFFEURS. — Le coquin roule des yeux hagards, et trouve à peine la force de râler ces deux mots: « Grâce! Paroën! »

je ne veux pas, si nous découvrons quelque chose, qu'il s'en aperçoive.

Comme il cherchait un moyen d'éloigner le gardien-chef, Montadert vit s'avancer, par une des allées qui aboutissaient à la tombe, l'homme aux allures louches, avec qui Vilguérin avait causé.

— Monsieur le gardien-chef, dit ce personnage d'un ton important, j'ai quelques indications à vous demander. Voulez-vous me faire le plaisir de m'accompagner?

— Tout de suite, monsieur l'agent, répondit le père Mathieu.

Il hésitait pourtant. Laisser ces deux hommes, le journaliste et son aide, sans personne pour les surveiller, cela lui paraissait imprudent.

D'un autre côté, le brigadier de la sûreté était un monsieur d'importance; il ne pouvait lui refuser ses services.

— Bah! se dit-il, ils ne mangeront pas la bière et son contenu. Et puis, je reviendrai le plus vite possible.

— Enfin! murmura Montadert.

— A l'œuvre! dit Vilguérin.

Tout d'abord, les deux hommes s'occupèrent des traces de pas.

Tout autour de la tombe, la terre avait été piétinée.

On distinguait très nettement deux paires de pieds de dimensions inégales. L'un de ces pieds était énorme. L'autre tout petit.

Le premier, long et large, était chaussé, à n'en pas douter, de bottines pointues, très longues, à talons plats, de genre anglais.

L'autre, le petit, était à coup sûr un pied de femme ou un pied d'enfant.

Il devait être chaussé grossièrement; mais, en dépit de l'épaisseur de la semelle, la cambrure du pied et la finesse du talon étaient révélées par l'empreinte.

— Ainsi, se disait Montadert, les deux êtres qui sont venus là cette nuit sont de tailles et probablement de sexes différents.

L'homme est, sans nul doute, un grand gaillard, de haute stature, probablement très gros aussi, car le pied est profondément enfoncé dans le sol humide.

La femme — ou l'enfant — n'a laissé, au contraire, qu'une empreinte à peine dessinée...

Les chaussures de l'homme sont des bottines d'une coupe élégante qui révèle, en leur propriétaire, un individu appartenant à une classe élevée.

Celles de l'autre personnage sont massives, communes et garnies de clous.

Cela implique-t-il que leur propriétaire soit un garçon — ou une femme — du peuple?

Nullement.

Il est probable, au contraire, que les gens qui ont fait le coup ont pris toutes les précautions possibles pour déguiser leur véritable condition sociale.

Ainsi raisonnait Montadert tout en suivant les quatre lignes de pas qui partaient de la tombe pour aboutir au mur.

Vilguérin suivait son chef, silencieux, et observant de tous ses yeux.

Le mur de clôture du cimetière était garni de lierre et, sur le faite, des tessons de bouteille étaient incrustés dans le badigeon.

Les pas s'arrêtaient net.

Les deux dernières empreintes, — celles du géant — étaient encore plus profondes que les autres.

Montadert en comprit de suite la raison.

Pour escalader le mur, le plus robuste des deux individus avait fait la courte-échelle à l'autre.

Son poids, doublé de celui de son compagnon, avait provoqué un enfoncement plus profond dans le sol.

Le journaliste tira un mètre de charpentier de sa poche, déploya une des divisions, se baissa et mesura la grande empreinte.

Elle était longue de trente-deux centimètres, large de neuf et profonde de trois.

La petite avait à peine dix-huit centimètres de longueur et quatre de large, deux millimètres au plus de profondeur.

Ainsi, le premier des deux complices était certainement d'une taille très haute, et d'une corpulence, d'un poids considérables.

L'autre était de petite taille, fluet et léger, ainsi que l'indiquait le peu de profondeur de ses pas.

Au-dessus des dernières empreintes, le lierre avait été arraché, de biais, sur une longueur de deux mètres.

L'extrémité du morceau détaché du mur traînait sur le sol, toute maculée de boue, la plupart de ses feuilles piétinées et enfoncées dans la terre.

Sur la crête du mur, des morceaux de verre avaient été arrachés et jetés dans l'intérieur du cimetière.

La surface du mur était égratignée de rayures faites dans le plâtre vif par des clous de souliers.

Un point était donc établi d'une façon irréfutable.

C'était à cette partie du mur qu'avait eu lieu l'escalade.

La muraille, à cet endroit, avait près de quatre mètres de haut.

Il avait probablement fallu aux mal-faiteurs une échelle pour aborder du dehors, où la surface était lisse, la crête du mur d'enceinte.

Pendant que Montadert se livrait à ces constatations, Vilguérin furetait tout autour comme un chien de chasse.

Tout à coup, il poussa un cri...

Montadert s'approcha.

— Qu'est-ce? demanda-t-il.

— Regardez!

Vilguérin montrait une casquette de soie, toute fripée et trempée par la pluie.

Le reporter saisit l'objet.

La casquette, en dépit de son séjour

sous les feuilles, sur la terre humide, paraissait toute neuve.

La soie en était d'une finesse extrême. Les coutures et les piqûres révélaient un travail soigné et minutieux.

Le journaliste, de sa main droite, lisait le taffetas, le défrapait, cherchait à rendre à la coiffure sa forme première sur son poing gauche faisant l'office d'une poupée de modiste.

Quand il eut atteint un résultat à peu près satisfaisant, Montadert mesura le tour de la casquette.

— Une tête d'enfant... murmura-t-il, et dont la dimension est bien en rapport avec celle du plus petit pied.

Puis il ajouta :

— Il n'y a plus de doute. Un homme,

— une espèce d'hercule — et un voyou...

— Hein, patron ? dit Vilguérin, en voilà une trouvaille.

— Oui, répondit le reporter qui flairait l'objet, et le retournait, comme un chien de chasse flairant le gibier.

Soudain, il aperçut quelque chose d'écrit dans le fond.

Févreusement, il retourna la casquette à l'envers.

Mais sa joie fut de courte durée.

Il avait cru trouver un indice sérieux et sa découverte était à peu près nulle.

Sur une patte de satinette cousue dans la soie, un nom et une adresse avaient été imprimés en lettres dorées. Mais la moitié de l'inscription avait été arrachée.

Ce qu'il en restait était disposé de la façon suivante :

...B.....

...4.....ieu

Montadert eut un geste de dépit et de colère.

Pendant quelques minutes, il se creusa le cerveau, les yeux fixés sur l'inscription mutilée.

Vilguérin l'entendit qui murmurait : — Cette casquette ne sort certainement ni du décrochez-moi-ça, ni du 3 fr. 60.

« La finesse du tissu est une révélation. C'est une fantaisie et pas un objet d'usage.

« L'objet a été fabriqué par un costumier de théâtre ou une femme de chambre habile... »

Montadert s'arrêta net.

— Je dis des bêtises, grommela-t-il ; le costumier est certain. L'inscription déchirée le prouve surabondamment.

« Il ne s'agit donc, pour arriver au propriétaire de la casquette que d'en retrouver le fabricant. Avec le Bottin et ce qui reste de la marque, ce sera facile... »

Le reporter eut un soupir de soulagement.

La situation s'éclaircissait. Un peu de lumière se faisait dans les ténèbres de cette étrange histoire.

— Continuons nos recherches, dit-il à Vilguérin. Et hâtons-nous... Dans un quart d'heure, la police sera ici.

Les deux hommes se mirent de nouveau à fureter.

Montadert dessina les pas.

A genoux dans la terre-humide, sans souci de son pantalon, il plaça sa feuille de papier sur les empreintes dont il reproduisit les contours avec toute la perfection possible.

Vilguérin, pendant ce temps, cherchait, dans tous les sens, flairant le sol, pareil à un limier en quête de gibier.

Quand son croquis fut achevé, le journaliste, à son tour, se remit en chasse. Il reconstitua, sans grande difficulté, la scène de la nuit.

Ainsi que nous l'avons dit, les deux profanateurs avaient pénétré dans le cimetière par le mur d'enceinte, au moyen d'une échelle.

L'emplacement choisi par eux pour l'escalade correspondait exactement à l'extrémité de la petite allée où était enterrée la maîtresse de Vilguérin.

Ce qui prouvait qu'il ne s'agissait pas de maraudeurs, venus au hasard pour voler de menus objets, dans une bière mal close.

Ceux qui avaient détérioré Justine savaient ce qu'ils voulaient. C'était la sépulture de Valentine Weber qu'ils avaient en vue. Ils en connaissaient l'emplacement et n'avaient pas eu besoin de chercher.

Or, qui donc pouvait avoir intérêt à fouiller la terre, là où était, ou du moins là où l'on croyait qu'était la fiancée de Philippe ?

Seuls, les assassins de Valentine pouvaient être soupçonnés.

C'étaient eux, sans nul doute, qui étaient venus, la nuit, pour s'assurer que c'était bien leur victime qu'on avait enfouie là, la veille.

Et alors, tout s'expliquait.

Revêtus d'un déguisement propice à une semblable expédition, deux des complices étaient venus.

Ils avaient escaladé le mur à l'endroit précis où ils devaient descendre dans le cimetière.

L'un d'eux, la veille, pendant la cérémonie, avait dû marquer la place, grâce à un signe quelconque.

Une fois dans l'enclos, ils avaient marché droit à la tombe.

Un des ouvriers du cimetière avait oublié près de là, dans une brouette, ses outils, qui avaient servi à déplacer la terre.

L'opération avait dû être facile et rapidement faite, avec ce terrain friable, tout fraîchement remué.

Bientôt la pioche avait résonné sur le cercueil.

L'homme, un robuste gaillard, était descendu dans la fosse et en avait tiré à moitié la boîte de chêne.

Puis, on avait fait sauter une partie du couvercle.

Le linceul ayant été écarté, le visage de la morte avait apparu.

Alors, les deux complices, en ne reconnaissant pas leur victime, avaient eu un accès de rage folle.

L'un d'eux, d'un tempérament sauvage, s'était acharné sur la pauvre morte, lui avait craché à la face, lui avait égratigné le visage et, dans le paroxysme de sa colère, avait enfoncé ses doigts dans le cou du cadavre, comme s'il eût voulu étrangler la Mort.

Or, les traces qui meurtrissaient le cou de Justine avaient été faites par des doigts menus et effilés, aux ongles tranchants et pointus.

Ces profanations étaient évidemment l'œuvre de l'énigmatique compagnon — enfant ou femme — du colosse aux larges pieds.

Puis, les deux violateurs de tombeau s'étaient enfuis.

Et, en s'en allant, l'un d'eux, le petit, avait perdu sa casquette.

Donc, maintenant, les ennemis de Valentine connaissent la ruse grâce à laquelle on avait tenté de l'arracher à leurs persécutions.

Et la lutte allait recommencer plus ardente, plus âpre que jamais.

Puisque ce n'était pas Valentine qui était là, dans ce cercueil, c'est que Valentine était vivante !

Montadert s'était arrêté près de la haie qui séparait le rang de tombes de la fosse commune.

Les yeux fixés droit devant lui, il méditait profondément, regardant sans voir, le cerveau obsédé de la conception de son nouveau plan de campagne.

Soudain, il tressaillit.

Il venait de distinguer, accrochée au buisson, à portée de sa main, une imperceptible touffe de cheveux.

Il s'en empara vivement et l'examina attentivement.

C'étaient des cheveux d'un noir d'encre, des cheveux fins et soyeux, fleurant un exquis et étrange parfum, un parfum inconnu que Montadert ne se souvenait pas avoir jamais respiré.

A ce moment, une voix essoufflée cria derrière lui :

— Monsieur ! Monsieur !

Le reporter se retourna.

C'était le père Mathieu tout haletant d'avoir couru.

Montadert glissa sa trouvaille dans la poche de son gilet.

— Que se passe-t-il donc ? demanda-t-il en souriant au père Mathieu, tout éffaré.

— C'est le parquet, monsieur, le parquet et la police. Eloignez-vous, je vous en prie ; si l'on vous trouvait ici, j'aurais des ennuis... Les juges et les agents, voyez-vous, c'est des personnes si difficiles à vivre !

XVIII

Montadert et Vilguérin se hâtèrent de plier bagage.

Après avoir remercié le gardien-chef et lui avoir serré la main, le reporter, suivi de son fidèle auxiliaire, s'engagea dans une allée qui conduisait à la sortie du cimetière.

Quelle diligence qu'il eût faite, il ne put éviter la rencontre des gens de justice et de police.

Ces messieurs du parquet connaissaient le journaliste de nom, mais ne l'avaient jamais vu. Ils passèrent donc, indifférents, à côté de lui.

Il n'en fut pas de même de M. Loupart, le chef de la sûreté, qui, de longue date, connaissait le jeune homme, et le détestait cordialement.

En l'apercevant, il fit d'abord la grimace.

Une vieille rivalité divisait les deux hommes : le policier officiel, maladroit et vaniteux, et le reporter, amoureux de son métier, audacieux, habile, courageux et modeste.

Loupart n'avait pas pardonné à Montadert d'avoir été plus adroit et plus heureux que lui dans mainte affaire où l'échec de la préfecture avait été retentissant.

Mais quand il se vit reconnu, il alla avec empressement vers le jeune homme, la main tendue, l'air souriant... car il redoutait Montadert autant qu'il l'exécrait.

Bien que très contrarié d'avoir été vu, le rédacteur de l'Œil de Lynx fit contre mauvaise fortune bon cœur.

Il fut aimable avec le policier.

Celui-ci se hâta de dire :

— Vous nous avez devancés, monsieur Montadert ; c'est votre habitude, d'ailleurs. Avez-vous découvert quelque chose ?

— Hélas ! non, monsieur Loupart. Cette affaire est horriblement ténébreuse et je crains bien que ni vous ni moi n'en trouvions jamais le fil.

Dans le fond de lui-même, le chef de la sûreté ne fut pas dupe une seconde de l'air découragé du reporter.

Cependant, il reprit hypocritement :

— Enfin ! si le hasard me mettait sur la voie, je m'empresserais de vous tenir au courant.

— Trop aimable, monsieur le chef de la sûreté. J'accepte, et comptez sur toute ma reconnaissance.

Le policier salua avec un sourire jaune, et courut rejoindre les magistrats.

Montadert s'éloigna en riant sous cape.

Dans un petit café de l'avenue de Clichy, Montadert et Vilguérin sont réunis.

Le journaliste, afin d'avoir tout son temps, dans la soirée, pour s'occuper de l'affaire qui, maintenant, l'absorbe exclusivement, comme une colossale partie intéresse un joueur et lui donne la fièvre, Montadert griffonne rapidement de la « copie » pour son journal.

Bien entendu, l'événement du cimetière de Saint-Ouen fait les principaux frais de l'article.

Mais il ne raconte de cette mystérieuse histoire que ce qu'il veut que le public et la justice en sachent.

Il ajoute même certains détails, habilement combinés, pour épaissir le manteau de ténèbres qui enveloppe le crime.

Ce qu'il cherche avant tout, c'est à donner aux coupables une sécurité et une assurance qui l'aideront, lui, à les démasquer.

Quand il eut achevé son dernier feuillet, Montadert demanda une enveloppe, mit sa copie sous pli et interpella Vilguérin qui était absorbé dans la lecture d'un journal.

— Mon ami, lui dit-il, vous allez porter ce paquet à mon journal. Vous le remettrez en mains propres au secrétaire de la rédaction. Puis, vous reviendrez dans ce quartier. Vous irez chez M. Philippe Herbel.

— Rue Brochant ?

— Rue Brochant.

— Peut-être M. Herbel sera-t-il absent. Dans ce cas, vous demanderez s'il doit bientôt rentrer, et vous l'attendrez, selon la réponse.

« Si l'on vous dit qu'on ignore quand il reviendra, vous irez à Montmartre rue... »

Montadert s'interrompit.

Une dernière hésitation le reprit.

N'était-il pas imprudent de confier à cet homme le secret de la retraite de Valentine Weber ?

Vilguérin attendait.

Le reporter le regarda fixement.

L'amant de Justine avait l'œil si clair, le regard si résolu et si honnête, qu'il sentit s'élever ses dernières appréhensions.

Il reprit :

— Rue Saint-Vincent, n° 5, sur la butte. Vous demanderez M. Vidal.

— Ecrivez-moi ça sur un papier, in-

terrompit Vilguérin, je n'ai pas beaucoup de mémoire et, dame... si j'oubliais !...

— Ecrire !... jamais de la vie ! Il faut que vous fassiez un effort et que vous reteniez ce nom et cette adresse.

— Je ne pourrai pas.

— Il le faut... Pensez donc ! si vous perdiez le papier...

— Pas de danger.

— Enfin ! n'insistez pas. Voulez-vous faire la commission, oui ou non ? reprit presque durement Montadert.

— Je tâcherai de me rappeler, fit le pauvre Vilguérin, soumis et surpris.

Montadert lui répéta l'adresse, et l'amant de Justine la répéta deux ou trois fois.

— Ça y est, fit-il ; maintenant je pense bien que je ne l'oublierai plus...

Et il répéta encore :

— Rue Saint-Vincent, n° 5, à Mont-

martre, en haut de la butte.

— M. Vidal n'est autre que M. Herbel. Vous lui direz que vous venez de ma part et que j'irai le voir cette nuit, entre minuit et une heure...

— Compris.

— S'il vous parle de l'affaire du cimetière, racontez-lui ce que nous avons fait, et dites-lui de se rassurer, que nous sommes sur la piste...

« Si, au contraire, il ne sait rien, ne parlez pas ; je lui apprendrai la chose moi-même.

« Et maintenant, en route !

Vilguérin se leva.

— Quand désirez-vous me retrouver, monsieur Montadert ?

Le reporter réfléchit un moment.

Puis, il reprit :

— J'aurai peut-être besoin de vous cette nuit... Trouvez-vous à une heure précise dans les environs de la rue Saint-Vincent. Vous me verrez sortir et vous m'aborderez, mais veillez bien à ce qu'on ne vous remarque pas.

— Entendu, patron.

Il fit un pas vers la porte, s'arrêta, eut un mouvement de main vers le reporter, hésita et rougit.

Le jeune homme comprit.

Il tendit sa main large et franche au malheureux amant de Justine.

— Oh ! monsieur Montadert ! dit Vilguérin ému jusqu'aux larmes... Merci !... Merci !...

Merci !...

Et il partit en courant.

— Brave gargon ! murmura le journaliste. Allons ! je crois que j'en ferai quelque chose et qu'il sera utile.

Sa figure reprit un air résolu.

— Maintenant, à l'ouvrage !

Il appela le gargon.

— Le Bottin de Paris ? demanda-t-il.

— Voilà, monsieur.

Deux minutes plus tard, il feuilletait févreusement le dictionnaire des vingt-cinq mille adresses.

Il avait tiré de son porte-cartes le morceau d'étiquette arraché de la casquette.

Quant à cette dernière, elle était soigneusement enveloppée dans une des poches de son pardessus.

Il étala sur la table le débris de satinette.

Puis, cessant de feuilleter le Bottin, qu'il avait ouvert à l'article « Costumiers », il se mit à examiner de nouveau avec attention l'inscription hiéroglyphique :

...B.....

...4.....ieu.

Le B était une lettre majuscule. C'était très évidemment l'initiale du nom du costumier.

Le 4 était un des chiffres du numéro de l'adresse et les trois lettres... ieu, suivies d'un point, la terminaison du nom de la rue.

Au premier abord, cela semblait tout simple.

Montadert chercha dans les B.

Il y avait dans le Bottin plus de huit cents noms commençant par un B et vingt-six noms se terminant par les lettres i e u.

Heureusement, Montadert connaissait à merveille son Paris de la haute ou basse noce. Après une longue, minutieuse et inutile recherche, il se souvint tout à coup d'une grande redoute, originale et pleine d'entrain, avait eu lieu dans l'hiver à l'Élysée-Montmartre, le bal de l'Assommoir. C'avait été une cohue mirifique, ou le Tout-Paris vif, politique, financier, artistique, s'était réuni.

(Lire la suite au prochain numéro.)



LA SEMAINE CRIMINELLE dans le Midi et le Centre

IGNOBLE ATTENTAT. — Une jeune fille, de Cannes-et-Clairan, descendait dans un fossé qui borde la propriété de ses parents lorsqu'elle fut renversée et bâillonnée par un homme masqué qu'elle n'avait point entendu venir. Heureusement, deux coups de fusil tirés par un chasseur mirent en fuite le misérable qui jusqu'ici n'a pu être arrêté. Ce n'est que très tard que la malheureuse jeune fille évanouie fut retrouvée par ses parents. NIMES.



TRAGIQUE MANIFESTATION. — A l'occasion de l'élection du maire de Rabennes, les habitants manifestaient bruyamment. Des paysans, équipés en militaires, tiraient des coups de fusil, en faisant escorte au maire. L'un des tireurs, trop maladroit, envoya la charge de son arme dans l'oreille d'un garçonnnet. Le pauvre enfant fut grièvement blessé à la tête et eut le pavillon de l'oreille emporté. MENDE.



UNE VENGEANCE. — Un homme qui vivait depuis quelque temps séparé de sa femme, attribua cette séparation à l'influence de sa belle-sœur, âgée de 18 ans. Il alla la trouver, à Valence-d'Albigeois et eut avec elle une discussion au cours de laquelle, il fit feu sur elle, et l'atteignit à la tête. La malheureuse expira le lendemain. ALBI.



RIXE SANGLANTE. — Trois individus se prirent de querelle au sujet d'une femme; des injures, on en vint aux coups de poing, et soudain, sous les yeux de la belle, un des combattants, tirant de sa poche, un couteau à cran d'arrêt, en frappa son adversaire. Celui-ci tomba, ensanglanté, tandis que les deux autres le piétinaient avec rage. Son état est très grave. SAINT-ETIENNE.

VERE GOOLD EST MORT

On annonce de Cayenne la mort du forçat Vere Goold, condamné au bagne à perpétuité par la cour d'assises de la principauté de Monaco, le 4 décembre 1907.

Le 6 août de la même année, un crime sensationnel était découvert en gare de Saint-Charles, à Marseille : on trouvait dans une malle, un corps de femme coupé en morceaux. La malle avait été laissée en consignation par un homme et une femme d'allures distinguées, venus par le rapide de Monaco. L'enquête aussitôt ouverte ne tarda pas à amener l'arrestation de ce couple. L'homme était Vere Goold, baronnet irlandais, fils de magistrat. La femme était sa femme, née Violette Girodin.

Ils avaient, dans la villa Menessimy, qu'ils habitaient à Monte-Carlo, tué pour la voler, une femme Emma Levin, puis avaient dépecé le corps, dans l'espoir de faire disparaître toute trace du crime, en expédiant à Londres, dans une malle, les macabres débris.

UNE HISTOIRE DE POUX

Une institutrice était citée devant le juge de paix du Theil par un père de famille, à l'effet de faire trancher un singulier litige. Une fillette se présentait à l'école, toute sale de vermine. Les invitations faites à la fa-

EXÉCUTION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE ESPAGNOL

A la suite des émeutes de Barcelone, plusieurs révolutionnaires, condamnés à mort par les tribunaux militaires, ont été passés par les armes.

Toutes les exécutions donnèrent lieu au même cérémonial. Voici le récit de celle d'Antonio Malet, fait par un témoin oculaire : Antonio Malet, condamné à mort par le Conseil de guerre pour la part active qu'il avait prise au soulèvement de San-Adrian-del-Besos, près de Barcelone, a été fusillé, à huit heures du matin, dans les fossés du fort de Montjuich.

Antonio Malet avait, notamment, présidé à la destruction du pont du chemin de fer. Devant ses juges, il n'a rien nié de sa participation. Il est même entré dans les moindres détails des faits que lui reprochait l'accusation. Il a avoué, entre autres choses, qu'il avait fait, à un moment donné, le coup de feu contre les troupes régulières.

Dès que la nouvelle de la confirmation du jugement qui le condamnait à mort, par le conseil supérieur de guerre et marine, est parvenue à Barcelone, l'autorité militaire a procédé aux préparatifs de l'exécution de la sentence.

A 10 heures du soir, Malet fut conduit au fort de Montjuich par un peloton de dix gendarmes. Il portait les menottes et était vêtu en couil bleu.

Le cortège s'achemina par le Paralelo et le revers de la montagne, vers le fort, où il arrivait vers 11 heures et demie.

Communication fut aussitôt donnée au condamné de la confirmation de la sentence capitale prononcée contre lui.

Malet écouta cette lecture avec le plus grand sang-froid.

Invité à signer l'acte, il le revêtit de sa signature sans la moindre hésitation.

A 3 heures du matin, arrivaient à la porte de la citadelle, deux voitures d'où descendait une délégation de membres de la confrérie de Paix et de Charité.

Cette confrérie a été instituée dans le but d'assister les condamnés à mort dans leurs derniers moments.

A peine avaient-ils pénétré à l'intérieur, les frères s'acheminaient vers la chapelle de la forteresse, où se trouvait déjà le condamné. Ils durent insister grandement pour obtenir de lui qu'il se confessât et qu'il communiait. Malet se montra longtemps rebelle à leurs exhortations.

La nuit se passa sans incident. Malet ne ferma pas l'œil une seconde. Vers le matin, il demanda à prendre quelque chose pour soutenir ses forces. On lui donna des biscuits et un verre de Xérez.

Pendant ce temps, les dispositions étaient prises au dehors pour l'exécution. Au petit jour, un escadron de cavalerie, venu de la caserne des Docks, prenait place vis-à-vis de l'entrée principale de la citadelle. Il demeurait là jusqu'à l'heure de l'exécution, où il venait se placer sur le glacis du Sud-Ouest et contribuait à former le carré, conjointement avec des troupes d'infanterie.

Antonio Malet, amené sur le lieu du supplice, fut placé, les yeux bandés et le dos tourné au peloton d'exécution, contre un mur du fossé que domine le glacis.

Les seuls témoins de l'exécution furent, en dehors des hommes de troupe, fantassins et cavaliers, le chapelain de la citadelle et les membres de la confrérie de Paix et Charité.

Quelques minutes après l'arrivée du patient, on entendait une décharge, et le cadavre de Malet roulait sur la terre humide du fossé.

Les troupes rompaient bientôt et s'acheminaient vers leurs quartiers respectifs. Puis, les voitures emportant les frères dévalaient le long de la montagne et gagnaient Barcelone. Un peu plus tard, c'est un corbillard qui quittait Montjuich et prenait la direction du nouveau cimetière.

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

ANARCHISTE ASSASSIN. — Après de longs et sensationnels débats, qui ont duré plusieurs jours, la Cour de Naples a terminé le procès contre l'anarchiste Lagana, l'assassin du professeur Rossi.

Ce crime avait produit à Naples et dans toute l'Italie une sensation considérable, tant pour l'estime dont le professeur Rossi jouissait que pour la férocité avec laquelle le crime fut accompli.

Le jury a admis la préméditation et a repoussé la thèse de la faiblesse d'esprit, soutenue par l'avocat défenseur.

Par conséquent, le tribunal a condamné Lagana à trente années de réclusion.

LE CHATIMENT D'UN SOUTENEUR. — Après avoir été mariée à un nommé Baffé, Juliette Piaumier, blanchisseuse, à Angers, lâcha un beau jour son mari, sa filleule, les fers et l'amidon, pour aller faire la noce à Paris.

Un soir, il y a deux ans, un homme de taille élevée, à la moustache rousse en crocs, la rencontra mal peignée, mal vêtue sur le boulevard de Clichy. Il l'emmena chez lui. Le lendemain, elle lui raconta sa vie. Lui, à son tour, dit qu'il s'appelait Alphonse Blanluet, il était né sur les bords du canal d'Orléans, à Coudray, près de Montargis. Etant gosse, il avait aidé sa mère à faire le service de l'écluse. Plus tard il avait circulé comme maçon dans la banlieue de Paris, fait son service aux chass. d'Al., et maintenant il était chauffeur chez le consul d'Espagne.

Il oublia seulement de dire que sa première femme, Alexandrine Pie, était morte à l'hôpital Beaujon, des coups qu'il lui avait donnés.

La vie du ménage à Paris fut troublée par de graves incidents. Blanluet fut compromis dans un vol de pneus ; un peu plus tard, un coup de couteau le tint au lit plusieurs semaines ; enfin, les « mœurs » l'arrêtaient

mille d'avoir à tenir l'enfant plus propre n'eurent aucun succès. Le père de l'écolière poursuivit l'institutrice. Le juge de paix fut saisi.

L'affaire allait être plaidée au fond, quand l'avocat de l'institutrice soutint qu'il s'agissait là d'un fait relatif aux fonctions de sa cliente et souleva la question de compétence. Le juge de paix a été de cet avis.

Et, jugeant que l'institutrice n'avait fait que son devoir en exigeant la propreté de l'enfant, il a condamné le père en tous les dépens.

UN MISÉRABLE

Ivrogne et brutal, Albert Hettliche, journalier, âgé de trente ans, vivait avec sa mère, âgée de cinquante-sept ans, dans un petit logement situé, 37, rue d'Avron, et faisait souffrir un véritable martyre à la pauvre femme.

Depuis longtemps, celle-ci se désespérait de lui voir dépenser, dans les cabarets, le plus clair de ce qu'il gagnait, les rares jours où il travaillait.

un soir qu'il attendait Alice devant un hôtel meublé. Le tribunal correctionnel le condamna à quelques mois de prison et lui interdit le séjour de la capitale.

En sortant de prison, Blanluet et Alice gagnèrent la province. A Angers, la police leur chercha des histoires dès l'arrivée ; ils partirent à Tours. Là, Blanluet, compromis par une histoire de vol et toujours tracassé par les agents, ne resta que quelques mois. Le couple s'installa au Mans à la fin de 1908.

Ici, comme ailleurs, la pauvre Alice vécut une vie lamentable ; elle était en outre battue, assommée chaque jour, parce qu'elle ne savait pas, comme ses compagnes, gagner de l'argent.

Dans sa chambre, au restaurant, dans la rue, elle recevait constamment des coups, et, terrorisée par les menaces de mort qui lui étaient faites, elle n'osait se révolter.

La malheureuse voulut fuir. Il s'élança dessus, tira à bout portant ; elle se releva, s'abattit, courut, affolée, hurlante. Trois décharges l'abattirent sur le parquet, inerte.

Blanluet alors s'enfuit et alla se goberger avec des camarades, satisfait de s'être vengé de celle qui l'avait lâché. On l'arrêta une heure plus tard.

Alice Piaumier, la colonne vertébrale démolie, la moelle épinière atteinte, mourut à l'hôpital après une longue agonie.

Blanluet vient de comparaître devant les jurés du Mans. Il reconnaît tous les faits, mais implore l'indulgence, aussi lâche et veule qu'il fut brutal et emporté autrefois. Le souteneur qui voulait effrayer tout le monde a peur maintenant.

Le jury a rendu un verdict affirmatif contre Blanluet, mais mitige par l'admission des circonstances atténuantes. Blanluet a, en conséquence, été condamné à dix ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

L'autre jour, Albert Hettliche rentra chez lui, complètement ivre, comme de coutume, et s'endormit. Vers trois heures et demie de l'après-midi, sa mère voulut le réveiller.

Furieux, Hettliche se rua sur l'infortunée et la roua de coups.

Comme la malheureuse, à demi assommée, appelait au secours, la brute eut une idée infernale.

S'entourant la main d'un mouchoir, il l'enfonça dans la bouche de sa mère, lui saisit la langue et la lui arracha en disant :

— Tiens, au moins tu ne crieras plus maintenant !

Bientôt survinrent des voisins qui se jetèrent sur le fils dénaturé et le maîtrisèrent, tandis qu'on transportait sa victime à l'hôpital Tenon.

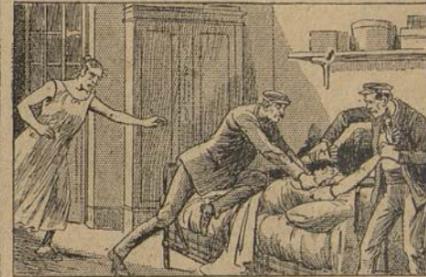
CEUX QUI ÉCHAPPENT A LA JUSTICE

Le Ministre de la justice vient d'adresser au Président de la République le rapport annuel des tribunaux. Ce document porte sur l'exercice 1906, car il faut trois ans à l'administration judiciaire pour établir ses statistiques.



LA SEMAINE CRIMINELLE DANS L'EST

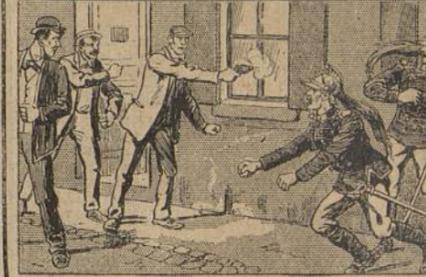
UNE RIXE. — Un voyageur, rentrant chez lui, vers huit heures du soir, heurta au détour d'une rue, un soldat réserviste qui lui lança un coup de poing. Un estampeur prit parti pour le soldat et, à son tour, il se rua sur le voyageur qui eut la lèvre inférieure fendue et une oreille arrachée. MÉZIERES.



TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Deux sœurs septuagénaires, gèrent un petit magasin d'épicerie. L'une couche au premier étage et l'autre au rez-de-chaussée. Pendant la nuit deux malfaiteurs s'introduisirent par l'écurie dans le magasin et se jetant sur celle des deux sœurs qui couchait dans l'arrière-boutique, ils tentèrent de l'étrangler. Aux cris de la pauvre femme sa sœur s'éveilla, appela au secours. Les malfaiteurs s'enfuirent, mais ils purent être arrêtés et dirigés sur la prison de Dôle. L'état de la victime est désespéré. GENDREY.



ASSOMÉ PAR SON FILS. — C'était, l'autre jour, la fête du pays. Dans l'après-midi, une discussion éclata entre un homme de 32 ans, un peu faible d'esprit et son père âgé de 68 ans. Le fils, exaspéré, assomma son père à coups de bûche, puis il alla se jeter dans un étang d'où on put le retirer à temps. LES HAYES.



DRAME SANGLANTE. — Un repris de justice surnommé le « Roi des apaches » tient avec sa maîtresse une auberge mal famée. L'autre nuit, une rixe éclata devant l'auberge entre des civils et des militaires. L'apache intervint, armé d'un revolver, et fit feu sur deux dragons dont l'un est décédé à l'hôpital. Le misérable a été arrêté, ainsi que sa maîtresse et son domestique. BELFORT.

La lecture de ce rapport est assez curieuse ; mais elle n'est guère rassurante. On y voit en effet, que trois cent vingt mille quatre cent soixante-douze affaires comportant une sanction pénale ont été « classées », c'est-à-dire abandonnées sans suite. Sur ce nombre, cent trois mille deux cent trente-trois n'ont pas abouti parce qu'on n'a pu découvrir les coupables.

Avez-vous bien lu ? C'est une moyenne de plus de cent mille malfaiteurs qui échappent chaque année aux poursuites judiciaires et aux rigueurs du Code pénal ! Cent mille assassins, cambrioleurs, satyres, apaches, faux-monnayeurs, escrocs, écumeurs de trains, répandus chaque année par toute la France, au plus grand dommage des honnêtes gens.

L'ENTERREMENT D'UN BANDIT

Le cadavre de Detollenaère, dit Delaunay, l'assassin du regretté sous-chef de la Sûreté Blot et de l'inspecteur Mugat, était resté depuis le jour du drame à la Morgue.

Un corbillard des pompes funèbres est venu l'autre matin prendre les restes du meurtrier et les a transportés au cimetière de Bagnaux où a eu lieu l'inhumation, dans la fosse commune. Personne ne suivait le convoi et aucune couronne n'ornait le cercueil, la famille du défunt ne s'étant pas fait connaître à la justice.



**LA SEMAINE CRIMINELLE
dans le Bassin du Rhône**

JOURNALISTE ATTAQUÉ. — A la suite d'un article paru dans le « Nain Jaune », critiquant la troupe du cirque Egelton, de passage à Marseille, les frères Court, directeurs de cet établissement, se sont livrés à une agression violente contre M. Flaville, directeur du journal. Ce dernier a été blessé.
MARSEILLE.



LA JALOUSIE. — Une jeune fille avait été séduite par un cultivateur de Gabris, et sa liaison n'avait pas tardé à être connue. La pauvre fille comptait que son amant l'aiderait à réparer sa faute et l'épouserait. Mais le cultivateur n'y pensait nullement. Désespérée, la jeune fille lui a tiré un coup de revolver qui l'a atteint au ventre et l'a tué.
GRASSE.

EXPLOIT D'APACHES. — Comme il rentrait chez lui, à 10 heures et demie du soir, un manoeuvre, a été poursuivi par quatre malfaiteurs qui l'ont jeté sur le trottoir où il s'est blessé à la face. Il a été pansé à l'Hôtel-Dieu; les malfaiteurs ont pris la fuite.
LYON.



BAGARRE SANGLANTE. — Quatre ouvriers, travaillant à la réfection des égouts, eurent une discussion avec leurs deux contremaîtres. L'un d'eux-ci fut renversé et frappé. Il fit feu sur ses agresseurs; son collègue se servit également de son revolver. Deux ouvriers ont été blessés; l'un est dans un état désespéré.
NICE.

LES SUITES D'UNE PLAISANTERIE. — Deux jeunes garçons boulangers s'amusaient à lutter; mais la lutte, tout d'abord courtoise, était manifestement inégale pour l'un des deux adversaires, elle ne tarda pas à devenir irritante, à tel point que le plus faible, du nom de Jules Antran, à peine âgé de 16 ans, sortit soudain de sa poche un long couteau à lame effilée et, avant que son camarade eût pu se défendre, il se ruait sur lui et lui plongeait son arme dans l'omoplate. Il lui fit une horrible blessure, ne mesurant pas moins de trois centimètres de largeur, par où le sang s'échappait à flots.
MILLES.



DRAME DE FAMILLE. — Une discussion s'étant élevée au sein d'une famille, des propos violents furent échangés entre deux beaux-frères. L'un d'eux reprochait à l'autre d'avoir insulté sa mère et ses sœurs. Tout à coup, pour appuyer ce reproche, il saisit un couteau et le plongea dans la poitrine de son beau-frère qui fut tué net.
CANNES.

UN ENFANT MARTYR. — Sur les dénonciations indignées de leurs voisins, un manoeuvre et sa maîtresse, demeurant ensemble, ont été arrêtés et conduits, devant le parquet, sous l'inculpation de sévices graves sur un de leurs deux enfants.
GRENOBLE.



UN MEURTRE. — Un Italien se prit de querelle avec un de ses compatriotes. Rendu furieux par les injures de ce dernier, l'autre s'arma de son couteau et en porta à son adversaire un tel coup derrière l'oreille que la lame pénétra dans le crâne. La victime est dans un état désespéré.
ANNEMASSE.

LE MYSTÈRE DE LESTRELLE

Le drame de Lestrelle était une affaire qui, depuis plus de quinze jours, passionnait le public par son côté mystérieux.

Les médecins appelés à se prononcer sur la mort subite de M. d'Ascagne, différaient d'opinion, et la police n'ayant rien pu découvrir qui la mit sur la piste, l'affaire allait probablement être classée, quand l'inspecteur Pinson se présenta un jour devant le chef de la Sûreté, en lui demandant de vouloir bien le laisser s'en occuper.

— Vous pensez donc, lui demanda le chef, pouvoir réussir là où tant d'autres ont échoué?

— Peut-être.
— Auriez-vous donc du nouveau?
— Oui et non.
— Une théorie nouvelle, alors?
— Je ne sais pas exactement encore, mais j'ai beaucoup étudié — d'après ce qu'en ont dit les journaux — cette affaire qui ne m'a pas été confiée, et j'espère tirer les choses au clair.

Pinson était depuis trop longtemps à la Sûreté, et ses chefs savaient trop bien les services qu'il avait rendus, pour ne pas faire droit à sa requête.

— Eh bien, c'est entendu, occupez-vous du mystère de Lestrelle, et je vous souhaite de réussir. Aussi bien, vos collègues ne sauraient vous en vouloir, car eux n'ont rien pu découvrir, et l'affaire, vous le savez, est sur le point d'être classée. Je vous laisse donc carte blanche.

L'inspecteur remercia le chef de la Sûreté et décida de partir sur-le-champ pour l'endroit où le drame s'était déroulé.

Le drame de Lestrelle, qui intéressait si fort Pinson, était un de ces mystères troublants, où l'on ne saurait assurer s'il y a eu crime ou suicide.

Les faits étaient les suivants. Dans ce joli coin de campagne, peu fréquenté des excursionnistes, habitaient à demeure, toute l'année, quelques rentiers ou des personnes que leurs occupations n'appelaient point journellement à Paris.

Leurs maisons de campagne, avec de petits jardins, étaient groupées, pas bien loin les unes des autres, auprès des bois, et à une certaine distance du village de Lestrelle, dont les fournisseurs apportaient tous les jours leurs provisions à leur clientèle attirée.

Dans ce groupe de maisons, il s'en trouvait une, plus grande que les autres et que son propriétaire avait divisée en deux corps de bâtiment.

L'un était occupé par M. d'Ascagne, un notaire retiré, et son neveu Lucien, tandis que l'autre avait pour locataires M. Morvoisin, ancien fonctionnaire colonial, et sa fille Adrienne.

M. d'Ascagne, qui passait pour fort riche, entretenait des relations de bon voisinage avec les Morvoisins, et Adrienne se trouvait avec Lucien, dans le jardin de la maison miloyenne, quand tous deux entendirent un cri terrible, qui semblait provenir de la serre-véranda où l'ancien notaire avait coutume de faire tous les après-midi un somme d'une heure environ.

Ils accoururent, et trouvèrent M. d'Ascagne, sur le sol, tombé de son fauteuil d'osier. Le vieillard — homme de forte corpulence, et plutôt apoplectique — râlait à terre.

De ses mains, il cherchait à arracher son faux-col qui semblait l'étrangler.

Pensant que c'était là une congestion cérébrale, les deux jeunes gens lui prodiguèrent les premiers soins. Mais tout fut inutile : quelques minutes après, M. d'Ascagne mourait, sans avoir pu prononcer une parole.

Le médecin de Lestrelle, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Au contraire de ce que les deux jeunes gens avaient tout d'abord pensé, il se refusa à ne voir là qu'un cas ordinaire d'apoplexie foudroyante, et reconnut tous les symptômes d'un empoisonnement, qu'il crut devoir reporter aux autorités.

D'autres médecins furent appelés : tous conclurent de même.

Le parquet ouvrit une première enquête qui n'aboutit à rien. L'autopsie démontra que l'empoisonnement n'avait pas été causé par l'absorption des aliments.

Lucien d'Ascagne et Adrienne Morvoisin, qui avaient déjeuné chez l'ancien notaire, n'avaient rien ressenti d'anormal, pas plus, d'ailleurs, que les deux domestiques de la maison.

On crut alors à la possibilité d'un suicide. Le défunt n'avait pourtant aucune raison de s'empoisonner. Le matin même, il avait projeté, avec son neveu, une grande promenade dans les bois, et au déjeuner, il s'était montré très jovial. De soucis d'argent, il n'en avait pas non plus.

D'ailleurs on n'avait trouvé aucune fiole de poison aux côtés du mort.

L'un des policiers, cependant, remarqua, au poignet du vieillard de petites piqûres, qui mirent de croire à un empoisonnement au moyen d'une seringue hypodermique.

Ici, encore, cette théorie était erronée. Le défunt ne faisant usage d'aucune drogue stupéfiante : il était en parfaite santé et n'avait besoin d'aucuns calmants.

Il fallait, en outre, écarter toute idée de crime. M. d'Ascagne ne pouvait avoir été la victime d'un assassin : au moment du drame, son neveu était au jardin avec Mlle Morvoisin, et, des deux domestiques, l'une était allée faire quelques commissions à Lestrelle, tandis que l'autre était dans sa chambre, en train de faire sa toilette.

L'ancien notaire se trouvait donc absolument seul dans la véranda, quand la mort presque foudroyante l'avait surpris.

Le reporter d'un grand journal parisien, qui avait des aptitudes de policier amateur, avait été envoyé sur les lieux par son directeur, dès le début de l'affaire; il émit, dans un long article, une théorie nouvelle et fort curieuse.

Il avait vu, lui aussi, les piqûres du poignet, et, après les avoir bien examinées, en conclut qu'elles avaient fort bien pu être causées par la morsure d'un serpent venimeux.

Cette hypothèse, toute impossible qu'elle parût, au premier abord, trouva bientôt des partisans : elle faisait disparaître, en effet, toute idée de suicide ou de crime, et la mort de l'ancien notaire devenait alors toute naturelle.

Une nouvelle enquête, basée sur cette théorie, fut aussitôt ouverte, et des recherches eurent lieu, dans tous les coins et recoins de la serre, parmi les plantes nombreuses qui s'y trouvaient.

On ne découvrit rien, et l'on en conclut que, plusieurs jours s'étant passés depuis la découverte du drame, il était plus que probable que le reptile avait eu le temps de s'échapper.

L'hypothèse des morsures possibles d'un serpent produisit un curieux effet sur l'inspecteur Pinson. Tout en l'admettant, jusqu'à preuve du contraire, il écartait l'idée des morsures d'une vipère ou d'un aspic, car la mort avait été trop foudroyante.

Il savait pourtant que certains serpents des pays tropicaux ont un venin qui ne pardonne pas.

Fallait-il donc en conclure qu'un reptile de ce genre, échappé d'une ménagerie ou de la collection de quelque naturaliste, avait pu se glisser dans la véranda de M. d'Ascagne et causer sa mort?

D'une enquête discrète faite pour son propre compte, avant de voir le Chef de la Sûreté, Pinson avait appris que le voisin de l'ancien notaire, le père d'Adrienne, avait longtemps vécu aux colonies, et principalement dans l'Afrique occidentale, où des serpents dangereux sont en grand nombre.

Peut-être possédait-il une collection de naturaliste d'où un reptile s'était échappé...

C'était donc de ce côté qu'il fallait diriger les recherches, pensait l'inspecteur.

— On m'a dit, patron, que vous avez beaucoup de poisson par ici, fit un gros monsieur, au visage tout rasé, et dont les yeux étaient cachés par de grosses lunettes rondes à verres fumés. Un de mes amis, pêcheur comme moi, m'a recommandé votre maison, et comme j'ai quelques jours de vacances, j'en ai profité pour venir vous demander de me loger.

— Mais certainement, monsieur, avec plaisir. Quant au poisson, vous en trouverez en quantité dans tous les ruisseaux des environs. Ah, allez! vous ne perdrez pas votre temps!

Le gros monsieur monta dans la chambre pour y déposer tout son attirail de pêche, et redescendit dîner.

Les hôteliers de village sont gens d'humeur assez loquace, d'ordinaire, et celui de Lestrelle ne manquait de l'être, lui aussi.

Il ne faut donc pas s'étonner que, tout en prenant son repas du soir, Pinson — car nos lecteurs ont dû deviner, dans le gros pêcheur, notre inspecteur de la Sûreté — fut aisément parvenu à faire causer l'aubergiste.

— Ah! vous rencontrez peut-être bien un autre pêcheur, un fervent de la gaule, comme vous.

— Cela me fera plaisir. Qui donc est-ce?

— Un M. Morvoisin, qui a été autrefois aux colonies...

— Tiens, tiens, fit Pinson, en entendant ce nom.

— Et ça l'amuse, faut voir! Il en est fou, de la pêche! Vous verrez!

— Il faudrait d'abord que je le connaisse, ce monsieur...

— C'est un grand brun, avec une forte moustache, et le teint très bronzé. Il porte toujours une casquette sur les yeux. D'ailleurs, tenez, vous avez de la chance, le voilà justement qui entre ici pour acheter son tabac. Voulez-vous que je vous présente? Entre pêcheurs, vous savez, c'est comme entre chasseurs, les présentations sont vite faites.

C'est ainsi que le gros M. Berger, alias Pinson, fit la connaissance de Morvoisin.

Deux ou trois jours de suite, ils allèrent pêcher ensemble, et si ce dernier apprit que Berger était comptable dans un grand magasin de la capitale, Pinson, qui savait habilement faire parler les gens, sut bientôt que Morvoisin n'avait aucune collection d'animaux exotiques.

Ceci le chiffonna quelque peu.

(A suivre.)

(Reproduction interdite.)



**LA SEMAINE CRIMINELLE
DANS L'OUEST**

QUERELLE TRAGIQUE. — Un matelot se rendait à bord de la chaloupe « Saint-Anne », amarrée quai du Port-Cignet, refusant à son patron. Le Ménach, de rallier le bord de la « Volonté-de-Dieu ». Il se trouvait à ce moment sur le pont du dundee « Marcel », placé entre le quai et la chaloupe « Sainte-Anne ». Devant le refus de son matelot, Le Ménach descendit sur le pont du « Marcel » et voulut le faire revenir de force; il s'ensuivit une querelle entre les deux hommes, laquelle dégénéra bientôt en bataille. A un moment donné Le Ménach ayant glissé sur le bord du dundee, tomba à la mer, entraînant son adversaire. Le Ménach se raccrocha à l'ancre d'une barque et réussit à regagner le bord; quant au matelot il coula immédiatement.
LE CROIZIC.



UN SOLDAT BLESSÉ. — Un soldat du 64^e de ligne en manoeuvres, avait passé la soirée à faire une tournée dans les débits. Il revenait en état d'ivresse, vers son campement. Tout à coup, il se prit de querelle avec un autre soldat et bientôt tous deux en vinrent aux coups. L'autre soldat finit par tirer un couteau de sa poche, et en porta dix coups au premier qui est dans un état désespéré.
GUENROUET.



LA MORT DU BRACONNIER. — Un charpentier s'occupait à braconner sur une propriété de Saint-Symphorien. Il fut surpris par un garde qui, à bout portant, lui tira un coup de fusil. Le pauvre diable fut tué sur le coup. On n'a pu encore découvrir le garde meurtrier.
LE MANS.

UN FORAIN IRASCIBLE. — Le directeur d'un manège de chevaux de bois, demeurant à Gacé, se trouvait à la gare en train de décharger son matériel qu'il avait amené pour la fête de la centenaire de Saint-Martin, quand pour des raisons futiles il se fâcha contre les employés et le chef de gare qu'il injuria tour à tour. Il fut même tellement impoli que le chef de gare lui dressa procès-verbal. Il se retourna alors contre les employés qu'il traita de voleurs. Un de ceux-ci fut pris à partie par le forain qui lui porta plusieurs coups de poing, le mordit, et lui porta un coup de couteau. L'irascible forain a été arrêté.
BELLEME.



TUÉ D'UN COUP DE PIED. — Au village du Moutoir, plusieurs enfants s'amusaient. Pour un motif futile, ils se prirent de querelle, et l'un d'eux porta un violent coup de pied dans le ventre d'un de ses camarades. Le pauvre enfant s'affaissa et mourut quelques heures après. Le jeune meurtrier est désespéré.
LORIENT.



UN MÉDECIN ATTAQUÉ. — Un médecin rentrait chez lui vers minuit, revenant de visiter un malade. Au moment où il arrivait devant sa porte, deux individus surgirent, le terrassèrent et le dévalisèrent. Ils ont été arrêtés le lendemain.
LE MANS.

L'odyssée d'un forçat

L'autre jour, un individu aux allures étranges rôdait dans le jardin des Beaux-Arts à Lille; le garde l'interrogea. Devant ses réponses équivoques, il le conduisit devant le commissaire du quatrième arrondissement.

L'individu déclara se nommer Antoine Beyl, né à Gand en 1857, condamné le 3 octobre 1888 par la Cour d'assises de Versailles à 15 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour pour incendie volontaire. Pendant l'expiation de sa peine, il tenta de s'évader. Sa peine fut prolongée de deux ans et demi.

Libéré le 23 mai 1906 à Saint-Laurent-du-Maroni, il s'évada aussitôt pour ne pas rester colon, acheta pour 35 francs un canot indigène et arriva à Caracas (Vénézuéla). De là, il gagna Liverpool à bord d'un bateau où il s'était embauché comme cuisinier. Il se fit rapatrier à Anvers pour aller à Gand revoir ses parents, mais ceux-ci étaient décédés pendant son séjour au bagne.

Sans famille, sans argent, Beyl prit la route de Lille où il chercha du travail, vendit ses chaussures pour manger et prit la résolution de demander à être reconduit au bagne où une situation meilleure l'attendait. Contremaître de chantier, son plus grand désir est de retourner à Cayenne.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Guérison de l'alcoolisme. L'ivrognerie n'existe plus.

Un échantillon de la Poudre Coza est envoyé gratis.



Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la bière, de la nourriture, sans que le buveur ait besoin de le savoir.

Méitez-vous des contrefaçons!

La Poudre COZA produit l'effet merveilleux de dégotter l'ivrogne de l'alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peut la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement.

La Poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

La maison qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de remerciements et un échantillon. Correspondance en français.

Mme GODARD, 8, rue Beaumont, à Paris, écrit:

« Vous diriez-vous avoir l'obligeance de bien vouloir nous faire un troisième envoi de votre excellente poudre Coza? Monsieur, votre produit est merveilleux. Mon père était un buveur exécrable, il buvait le matin de 5 à 7 heures plus de deux litres de vin et dépensait en outre plus de 150 francs par mois pour de l'alcool, il avait une jambe enflée. Depuis qu'il a pris votre Coza à son insu, sa jambe s'est dégonflée un peu, il ne boit plus ses deux litres de vin le matin et il a de meilleurs raisonnements qu'auparavant. « Aussi nous ne saurions combien de fois vous remercier. »

La poudre Coza est garantie inoffensive.

On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et au dépôt indiqué ci-dessous. Les pharmaciens ne donnent pas d'échantillons, mais donnent gratuitement le livre d'attestations à ceux qui se présentent à leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à

COZA HOUSE

76, Wardour Street, LONDRES, 2660, Angleterre

Dépôts: à Paris, 58, rue des Petits-Champs; 132, rue Lafayette; 21, faubourg Montmartre; 13, rue de Rome; 58, rue Oberkampf; 13, place du Havre. — Amiens, 124, rue de Beauvais. — Bordeaux, 8, rue Sainte-Catherine. — Le Havre, 27, rue de Normandie. — Lille, 16, Grande-Place. — Lyon, 32, rue Lanterne. — Marseille, 1, rue d'Aix. — Nancy, 10, rue Haugraff. — Nantes, 18, rue d'Orléans. — Orléans, 263, rue de Bourgogne. — Roubaix, 32, rue Neuve. — Rouen, 29, place de la Cathédrale. — Toulouse, 63, rue Matabiau. — Tours, 91, rue Colbert. — Bruxelles, 160, boulevard Anspach. — Alger, 29, rue Rovigo.

SAGE-FEMME M^{me} Cl. Discretion absol. Pension Beauté des Seins. Epilation. Obésité. — Renseignements gratuits

LE DISQUE PATHÉ

SUPPRIME L'AIGUILLE et l'usure qu'elle produit.

La supériorité des Disques Pathé fonctionnant SANS AIGUILLE est écrasante. Ils laissent loin derrière eux tous les autres systèmes.

A TOUS ET PARTOUT

8 JOURS

à l'ESSAI

Faculté de comparer avec les autres systèmes

Le Théâtre chez Soi

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE. Chants accompagnés par l'orchestre complet.

INVENTION NOUVELLE

Diaphragme à Membrane de mica indestructible et pointé de saphir extra-fin.

J. GIRARD & C^{ie} Seuls concessionnaires pour la Vente à terme.

Collection Formidable et Sublime de 130 MORCEAUX

Des prodiges en prodiges, nous tenons enfin l'ultime perfection!

Le Phonographe à disques, le meilleur et le plus pratique, le plus vibrant, le seul qui donne le ton juste et qui évite l'intonation nasillard, vient d'être complètement métamorphosé par les merveilleuses inventions Pathé: La suppression de l'aiguille et son remplacement par un saphir doux, extra-fin, et la création sensationnelle d'un nouveau disque d'une incomparable perfection.

Une vogue phénoménale, fantastique, salutaire, l'apparition de cette double invention, qui fait sortir définitivement la machine parlante du domaine de la fantaisie pour la porter au rang des instruments artistiques les plus exacts; ce qui permet désormais à tout le monde de posséder, en toute réalité, le THÉÂTRE CHEZ SOI.

Le nouveau diaphragme Pathé est une pièce remarquable de précision mécanique, sa plaque vibrante, en mica, est éternelle et son saphir fin est non-seulement inusable par lui-même, mais il n'altère jamais le disque à l'usage. Comme rendement, la supériorité du Saphir sur l'aiguille est écrasante. Le disque Pathé est la merveille des merveilles, d'un éclat sans pareil et d'une force d'intonation prodigieuse, il rend la voix humaine fidèlement et la musique au ton juste. Il a la force, la puissance et le modelé de l'orchestre; la netteté, l'ampleur et la délicatesse de la voix des merveilleux artistes qui ont interprété les œuvres de choix.

NOUS EN DONNONS LA GARANTIE LA PLUS FORMELLE.

Le disque Pathé a été créé avec un souci d'art incontestable. C'est le seul qui mérite sincèrement le titre de Disque Artistique. — Enfin, le répertoire Pathé comprend 20,000 morceaux en toutes langues qui constituent la plus prodigieuse bibliothèque vocale et instrumentale qui existe au monde! L'appareil de luxe que nous offrons est accompagné de 130 morceaux sur disques double face, choisis parmi les meilleurs.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL: 29 x 29 cm à la base, 43 cm de haut, ébénisterie de grand luxe, grand pavillon mobile, forme tulipe, de 1^{re} série de circonférence à l'ouverture, 55 cm de long. Nouveau diaphragme Pathé avec membrane de mica inaltérable et pointé de saphir extra-fin. — Mouvement chronométrique de précision se remontant pendant la marche.

MOINS CHER QU'AU COMPTANT

Amateurs Lectrices et chers Lecteurs, permettez-nous de vous offrir cet appareil incomparable, avec sa superbe collection de 130 morceaux artistiques et tous les accessoires pour le prix extraordinairement réduit de 180 francs, payables avec

Un CREDIT de 30 MOIS

c'est-à-dire que nous fournissons immédiatement et sans aucun paiement préalable l'appareil et la collection des disques, le tout au grand complet et que l'acheteur ne paie que 6 fr. par mois jusqu'à complète libération du prix total de 180 francs. L'emballage est gratuit. — Les quittances sont présentées par la poste et sans frais pour l'acheteur.

Nous vendons en confiance.

Rien à payer d'avance. Fourniture immédiate.

Nous répondons gratuitement à toutes les demandes qui nous seront adressées.

L'appareil et les disques sont garantis tels qu'ils sont annoncés, ils peuvent être rendus dans les huit jours qui suivent la réception s'ils ne convenaient pas.

GIRARD & BOITTE

46, Rue de l'Échiquier, PARIS (X^e Arr^t).

MAGASINS DE VENTE et d'AUDITIONS: 47, Rue d'Enghien.

Le Disque Pathé se présente en quatre diamètres différents, savoir: 17 centimètres (1 fr. 25) — 21 centimètres (2 fr.) — 28 centimètres (5 fr.) — 50 centimètres (16 fr.)

L'ampleur de la sonorité et la beauté de l'expression augmentent avec le diamètre du disque.



20 Centimes PAR JOUR

LISTE des 130 MORCEAUX CHOISIS DISQUES de 21 cm de diamètre, double face.

- OPÉRAS — OPÉRAS-COMIQUES
1. Le Roi de Lahore (Promesse de mon avenir), par RENAUD.
2. La Favorite (duo du 4^e acte), par M^{me} DELNA et ALVAREZ.
3. Les Huguenots (Pi-Pa), par ANNONIER.
4. Patrie (Scène de l'acte I^{er}), par DELMAS.
5. Rigoletto (Comme la plume au vent), par AFFRE.
6. Benvenuto (De l'art), par NOTÉ.
7. Mignon (Elle ne croyait pas), par BRYLL.
8. Jocunde (Dans un délire extrême), par BOUET.
9. La Damnation de Faust (Vol de la rose), par DANOS.
10. Carmen (Toreador), par RENAUD.
11. Joseph (Chant paternel), par ALVAREZ.
12. Les Cloches de Corneville (Va petit moussu), par VAGUET.
ROMANES — CHANSONNETTES GRANDS AIRS
13. Souhait à la France (mélodie avec chœurs et orchestre), par NUNO.
14. Je ne sais plus (avec orchestre), VAGUET.
15. Etiole d'amour (avec orchestre), VAGUET.
16. Rancœur lassé (avec orchestre), VAGUET.
17. La Vierge à la Crèche, par VAGUET.
18. On a oublié, par VAGUET.
19. Le Petit Siffleur, par VAGUET.
20. Rêve ou Folie, par VAGUET.
21. Mirielle, par VAGUET.
22. Petits Bambins d'Amour, par VAGUET.
23. La Libellule, par VAGUET.
24. Trianon, par VAGUET.
25. Les Trois Roses, par VAGUET.
26. O Sole Mio (avec orchestre), par VIGNEAU.
27. La Chanson de Marinette (avec orch.), par VIGNEAU.
28. Si tu voulais (avec orch.), par VIANNENC.
29. La Valse rose, par M^{me} Jane MERRY.
30. Les Larmes de la Vie (avec orchestre), par MERCADIER.
31. Jevous ai tant aimée (avec orchestre), par MERCADIER.
32. Si l'on connaissait la femme, par MERCADIER.
33. Les fiançailles roses, par MERCADIER.
34. Ressemblances, par MERCADIER.
35. Sonnez clochetons, par MERCADIER.
36. Ultime raison, par MERCADIER.
37. Petite femme qui passe, par MERCADIER.
38. L'Amant philosophe, par MERCADIER.
39. J'ai fait d'amour, par MERCADIER.
40. Mon Coeur (Romance), par PICCOLLO.
41. La Poule chanteuse (Mélodie), par BELMOMME.
42. Le Roi, par MAGNETAT.
43. Les deux Grenadiers, par GRESSE.
44. La Marseillaise, par GRESSE.
45. Elle n'était pas jolie, par GEORGE.
46. Jolie Fleur des Champs, par GEORGE.
47. Sur la bouche, par DALBERT.
48. J'ai tant pleuré (avec orch.), par DALBERT.
49. Le Roi des Tyroliens (Tyrolenne), par CHARLESKY.
50. Avec ton Souvenir, par MARECHAL.
51. Le Biniou, par MARECHAL.
52. Le Petit Portrait, par MARECHAL.
53. Marche gracieuse, par MARECHAL.
54. Visions populo, par MARECHAL.
55. Ange blond, par MARECHAL.
56. Le Permis de Pêche, par FREY.
57. Un Monsieur qui bégaye, par FREY.
58. Dans la Rue (Cris de Paris), par FREY.
59. Le Martyr de la Rue Popincourt, par FREY.
60. Les galtes du Téléphone, par FREY.
61. La Ballade des Agents, par CHARLOS.
62. La Jolie hôtesses (avec orch.), CHARLOS.
63. La Dernière carotte (monologue), POLIX.
64. J'ai un rosier (avec orchestre), DRANAM.
ORCHESTRES — DANSES — SOLIS
Dix Valses.
Six Mazurkas.
Six Polkas.
Quatre Scottisshs.
Cinq Morceaux 2 Quadrilles complets.
Cinq morceaux Quadrille des Lanciers complet.
Un Pas de Quatre.
Deux Cors de Chasse.
Deux Pistons.
130 à Un Violon.
Un Violoncelle.
Une Mandoline.
Deux Orchestres Tsiganes.
Vingt Morceaux d'Orchestre divers (Marches Militaires, Fantaisies, Ouvertures, etc., etc.).

71 BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souscris, déclare acheter à MM. J. GIRARD & C^{ie}, à Paris, l'APPAREIL à DISQUES PATHÉ et la Collection des 130 Morceaux choisis sur disques double face, aux conditions énoncées, c'est-à-dire par paiements mensuels de 6 fr. jusqu'à complète liquidation de la somme de 180 francs, prix total.

Form with fields for Name, Profession, Domicile, and Department.

GIRARD & BOITTE, 46, Rue de l'Échiquier, PARIS (X^e Arrond.).

Concours n° 21 (6 séries) Les états de service de l'Agent Latrique PREMIERE SERIE

ACHETEZ TOUS "LISEZ-MOI" Lorsque paraîtra la sixième série, nous vous indiquerons la date à laquelle vous devrez nous envoyer ensemble les six réponses.

GOUTTES REGULATRICES LACROIX VICTIMES DU SORT SI VOUS VOULEZ posséder les secrets d'amour, voir la déveine vous quitter, gagner aux jeux, loteries, détruire ou léter un sort, écraser vos ennemis, avoir chance, richesses, santé, beauté et bonheur.

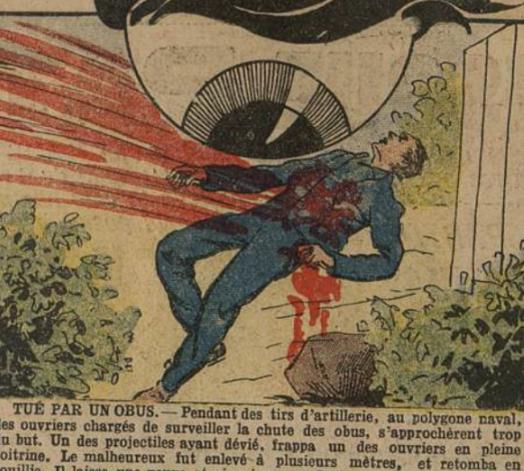
Abonnements à ŒIL DE LA POLICE: FRANCE: 6 francs par an — ÉTRANGER: 8 francs par an

CONCOURS N° 21 LES ÉTATS DE SERVICE DE L'AGENT LATRIQUE

Toutes les réponses à nos Concours doivent être désormais adressées à M. LECOQ 75, rue Dareau, Paris



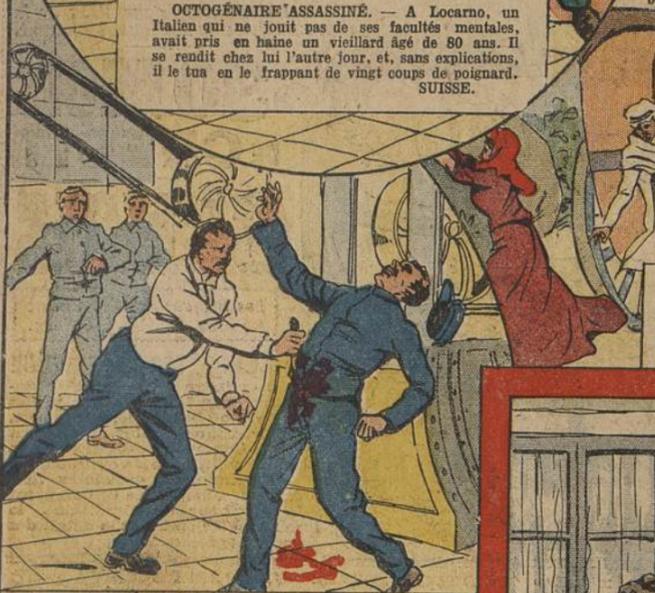
OCTOGÉNAIRE ASSASSINÉ. — A Locarno, un Italien qui ne jouit pas de ses facultés mentales, avait pris en haine un vieillard âgé de 80 ans. Il se rendit chez lui l'autre jour, et, sans explications, il le tua en le frappant de vingt coups de poignard. SUISSE.



TUÉ PAR UN OBUS. — Pendant des tirs d'artillerie, au polygone naval, des ouvriers chargés de surveiller la chute des obus, s'approchèrent trop du but. Un des projectiles ayant dévié, frappa un des ouvriers en pleine poitrine. Le malheureux fut enlevé à plusieurs mètres, et retomba en bouillie. Il laisse une veuve et cinq jeunes enfants. LORIENT.



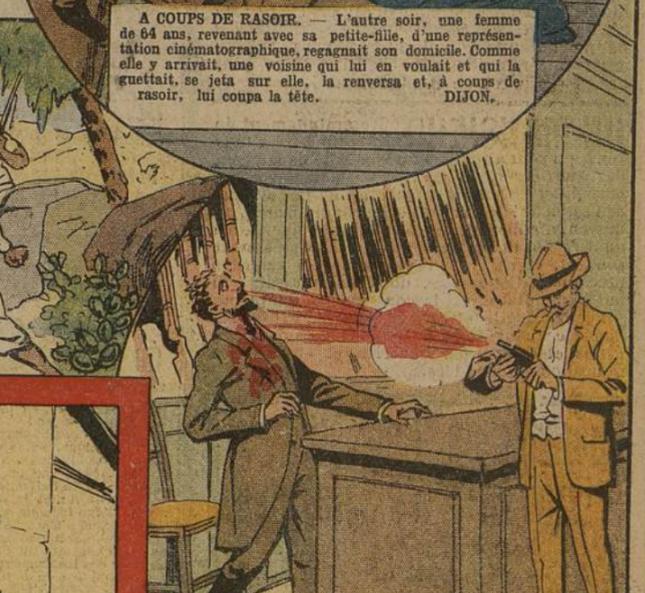
A COUPS DE RASOIR. — L'autre soir, une femme de 64 ans, revenant avec sa petite-fille, d'une représentation cinématographique, regagnait son domicile. Comme elle y arrivait, une voisine qui lui en voulait et qui la guettait, se jeta sur elle, la renversa et, à coups de rasoir, lui coupa la tête. DIJON.



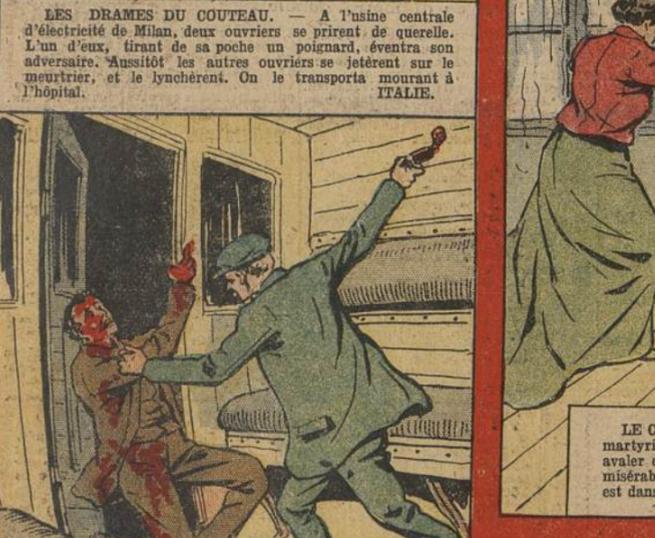
LES DRAMES DU COUTEAU. — A l'usine centrale d'électricité de Milan, deux ouvriers se prirent de querelle. L'un d'eux, tirant de sa poche un poignard, éventa son adversaire. Aussitôt les autres ouvriers se jetèrent sur le meurtrier, et le lynchèrent. On le transporta mourant à l'hôpital. ITALIE.



ATTACHE D'UNE DILIGENCE. — La voiture publique, allant de M'Sila à Bou-Sadai, a été attaquée pendant la nuit, par des indigènes armés. Ils dévalisèrent les voyageurs, et tuèrent l'un d'eux qui résistait. Puis, ils prirent la fuite. ALGÉRIE.



ACCIDENT MORTEL. — Un colonel russe, en villégiature à Genève, était entré chez un armurier, pour acheter un revolver. Il fit charger l'arme et la manipula de telle façon que le coup partit et que l'armurier fut tué net. SUISSE.



LE CRIME D'UNE MÈRE. — Une femme, mère d'un garçonnet et d'une fillette, martyrisait cette dernière. L'autre jour, elle tenta de l'asphyxier, en lui faisant avaler de l'ammoniaque. La pauvre fillette se mit à cracher le sang. Aussitôt, la misérable saisit son enfant et la précipita par la fenêtre de son logement. La fillette est dans un état très grave. La mère infâme est arrêtée. PARIS.

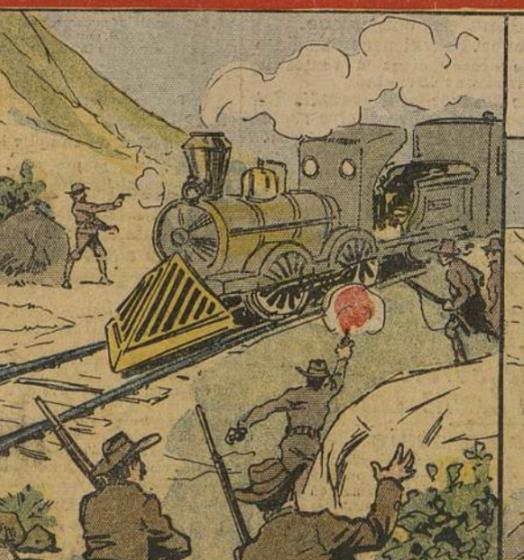


TUÉ DANS UN TRAIN. — Un encaisseur, porteur d'une somme de 18 000 francs, montait l'autre soir dans le train d'Épernay à Reims, avec un individu qu'il connaissait. En cours de route, ce dernier tira deux coups de revolver sur l'encaisseur et le dévalisa. Puis, il voulut le jeter sur la voie. Comme le blessé, se cramponnait à la portière, il lui mutila les mains, jusqu'à ce qu'il eût roulé sous le train. REIMS.

GÉNÉRAL MEURTREUR. — Un général entra en coup de vent dans les bureaux de la Panama-Press à New-York, et reprocha violemment au directeur d'avoir publié un article outrageant pour sa sœur. Puis, il sauta à la gorge du directeur, le terrassa, et lui porta sur la tête de tels coups de poing que le malheureux succomba quelques instants après. ÉTATS-UNIS.



ASSASSIN A QUINZE ANS. — Dans le quartier des Buttes-Chaumont, un gamin de 15 ans menait une vie irrégulière. Il était devenu amoureux d'une de ses voisines, mère d'une fillette, et qui devait être mère une seconde fois. Comme la jeune femme qui vivait maritalement avec un charretier, refusait de se donner à son jeune adorateur, celui-ci pénétra chez elle et, en présence de la fillette, il plongea dans le dos de la pauvre femme, un énorme couteau qui lui traversa le poulmon. PARIS.



UN TRAIN ARRÊTÉ PAR DES BRIGANDS. — Un train de la ligne de Pensylvanie, a été arrêté par une bande de brigands masqués qui s'est emparée de mille dollars et a pris la fuite, après avoir fait feu sur le personnel du train et avoir blessé le conducteur. ÉTATS-UNIS.



DOUBLE ASSASSINAT. — Dans un douar d'El-Kahia, des animaux avaient été volés à un propriétaire indigène. Le chef du douar finit par connaître les voleurs et promit de les dénoncer. Le soir, il était assis avec sa jeune femme, à l'entrée de sa tente, quand trois bandits surgirent devant eux; en même temps des coups de fusil éclataient, et les deux époux tombaient foudroyés. Les assassins sont arrêtés. TUNISIE.